

# ECONOMIE

MARDI 4 OCTOBRE 2005



## DÉCRYPTAGE

Selon Eric Maurin, directeur de recherche à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, « la véritable idéologie française, c'est l'élitisme républicain » p. II-III

## INVENTAIRE

Si la réussite scolaire et la lutte contre le chômage sont les principaux points faibles, l'aide sociale et le système de santé affichent de meilleurs résultats p. IV-V

## INTERROGATIONS

Remise à plat de la fiscalité, sauvetage des retraites, débat sur la discrimination positive, refondation du paritarisme... sont autant de bombes à retardement p. VI-VII

## ANALYSE

« En posant la main sur le pays, on sent bien qu'il vibre, qu'il bouillonne à petits feux » observe Jean-Marc Le Gall, directeur à Entreprise & Personnel p. VIII

## OFFRES D'EMPLOI

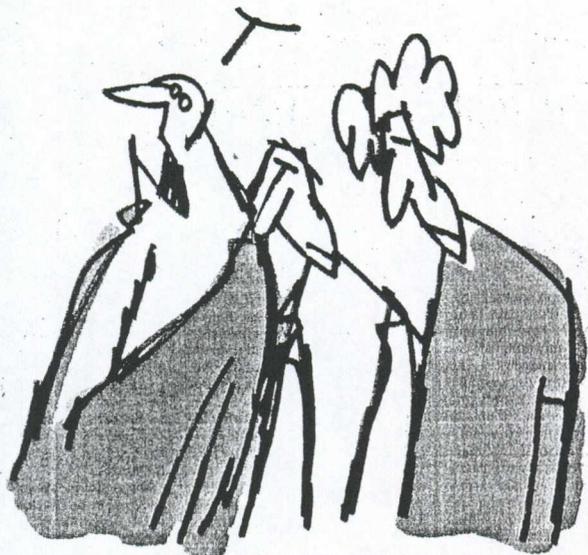
• Dirigeants • Finance, administration, juridique, RH • Banque, assurance • Conseil, audit • Marketing, commercial, communication • Santé • Industries et technologies • Carrières internationales • Multipostes • Collectivités territoriales p. IX à XVI  
Consultez notre site : [www.talents.fr](http://www.talents.fr)

NUMÉRO SPÉCIAL - 8 PAGES

# Mais c'est quoi, au fait, le « modèle social français » ?

DOMINIQUE DE VILLEPIN VEUT LE RÉFORMER, NICOLAS SARKOZY EN FINIR AVEC LUI, ET LES SYNDICATS LE DÉFENDRE

ON RÂLE  
PARCE QUE  
C'EST MIEUX  
CHEZ NOUS !



le consécutif, le taux reste à 9,9% de la population active -, système scolaire inégalitaire, « trou de la sécu », ratés de l'intégration des immigrés, panne de l'ascenseur social... Les couacs sont nombreux, en effet. Et pourtant les « idéaux de 1945 » visent, « en étendant à tous le bénéfice de la culture par l'école et de la protection sociale par l'assurance » ; à corriger « la véritable idéologie française, celle de l'élitisme

font effectivement baisser le chômage - le sont en contrat à durée déterminée.

Mais la France n'est pas la seule à avoir dû affronter l'ouverture de son économie à la mondialisation et l'assouplissement de son marché du travail. Or, elle donne aujourd'hui le sentiment de s'en tirer moins bien que les autres lorsqu'il s'agit de couvrir les nouveaux risques sociaux - précarité, déqualification, soins aux person-

crèches, soins de santé à domicile, formation professionnelle. Dans le « modèle libéral » anglosaxon, où la répartition, très inégale, des richesses est laissée aux soins du marché, c'est aussi le marché qui offre ces prestations, le système social se contentant d'aider ceux dont l'on constate a posteriori la pauvreté, à accéder à ces services pour qu'ils puissent retourner au plus vite sur le marché du travail. Dans le modèle nordique, social-démocrate, c'est l'Etat qui fournit gratuitement ces services, et qui offre à lui-même le revenu ou l'emploi qui lui permettra... de cotiser pour les financer. Le modèle social français, qualifié, aux côtés de son homologue allemand, de conservateur-corporatiste par les sociologues, peine quant à lui à se défaire de sa seule fonction de distribution des bénéfices sociaux en fonction des statuts acquis par la réussite scolaire : une caractéristique qui fige les positions de chacun dans une hiérarchie du mérite...

Marie-Béatrice Baudet et Antoine Reverchon

La France donne le sentiment de s'en tirer moins bien que les autres lorsqu'il s'agit de couvrir les nouveaux risques sociaux (déqualification, soins aux personnes âgées...) encourus par les plus fragiles

me républicain », comme le rappelle le sociologue Eric Maurin. Mais l'ouverture aux grands vents de l'économie mondiale a contrarié ces belles intentions.

Après la seconde guerre mondiale, l'idée maîtresse de l'Etat-providence français est de procurer, grâce à la Sécurité sociale, un revenu différé « au travailleur et à sa famille » afin de les protéger contre les aléas de la vie. A l'époque, les économistes font le pari que ces ressources complémentaires vont soutenir la consommation intérieure, donc la croissance, donc l'emploi. Cet effet vertueux ne résistera pas à la mondialisation. Si la consommation intérieure reste un moteur, les exportations en deviennent un autre qui exige des entreprises une compétitivité accrue. Du coup, explique Bruno Palier, chercheur au Centre d'étude de la vie politique française (Cevipof), les patrons ne voient plus du même œil les cotisations qu'ils versent au pot commun : elles deviennent des charges supplémentaires qui alourdissent le coût du travail.

C'est aussi au nom de la compétitivité que sont donnés les premiers coups de canif à l'un des autres piliers du modèle français : l'emploi salarié à durée indéterminée qui permet, par une carrière linéaire au sein d'une même entreprise, d'acquérir une protection solide. Aujourd'hui, le travail morcelé et précaire a créé d'immenses inégalités entre les « insiders » - salariés à plein temps, fonctionnaires - qui cumulent droits sociaux et prestations et « outsiders » - jeunes et fem-

mes âgées - encourus par les « outsiders ». Dans de nombreux pays, cette couverture prend de moins en moins la forme de transferts financiers, mais celle de prestations de services : construction de

## Déchiffrer & Comprendre le monde

IMAGES  
ECONOMIQUES  
DU MONDE  
PANORAMA ANNUEL 2006

NOUVELLE  
ÉDITION  
ACTUALISÉE

En Librairie  
le 29 septembre  
424 pages  
30 €

DOSSIER SPÉCIAL



Le contrat nouvelles embauches (CNE) a mis le feu aux poudres et décidé les cinq confédérations syndicales à réunir leurs forces, mardi 4 octobre, pour manifester. Il faut dire que le symbole était trop beau. Ce contrat de travail qui permet aux entreprises de moins de vingt salariés de licencier leur nouvel embauché pendant deux ans, sans avoir à se justifier, est de pure inspiration thatcherienne. Il était inscrit au programme de Maggy il y a déjà plus de vingt ans... « Hors de question de laisser passer cette rupture historique avec la notion de contrat de travail telle que nous la

s'énervent-on à FO, tandis que la CGC « veut faire échec à cette nouvelle attaque contre le droit du travail ». Bref, expliquent-ils, pour une fois tous en chœur, nous serons dans la rue « pour défendre le modèle social français ». Entendre les acquis sociaux.

Pauvre modèle social français ! Tiré à hue et à dia. Qui ne s'en saisit pas ? Dominique de Villepin veut le « remettre daplomb », tandis que Nicolas Sarkozy propose « une stratégie de rupture ». A gauche, Dominique Strauss-Kahn croit simplement « qu'il faut le réformer », mais Michel Rocard exige de ses camarades du Parti socialiste qu'ils fassent, aupara-

bons résultats économiques, prétend donner le « la », en invitant ses partenaires de l'Union européenne en général et la France en particulier à venir réfléchir à tout cela lors du sommet européen des 27 et 28 octobre.

Réformer ? Casser ? Défendre ?... Avant de trancher, n'est-il pas d'abord utile d'essayer de comprendre ce qu'est ce « modèle social français » ? De regarder de plus près les pièces du puzzle qui le composent, d'analyser pourquoi il est aujourd'hui si mal en point, constat sur lequel, sans cacophonie cette fois-ci, tout le monde s'accorde. Bref, de bien en identifier les ressorts afin de

# Le modèle, un concept utile pour fédérer les idéaux d'une société

Elle court, elle court la mode des modèles. Français, japonais, allemand, suédois, danois... ou anglo-saxon, social ou libéral, n'en jetez plus, chacun devrait pouvoir en trouver un à son goût en magasin. Et chacun ne manquera pas d'en vanter les mérites à son voisin. Cette frénésie pour un idéal, une sorte de formule magique où cohérence et unité seraient les maîtres mots, ne date pas d'hier. Dès le siècle des Lumières, les racines de ce qui deviendra un peu plus tard le socle social français sont plantées.

Mais il faudra attendre bien des années pour qu'une véritable théorisation de ce concept apparaisse. De fait, comme le souligne Bruno Amable, professeur d'économie à l'université Paris-X-Nanterre, « les théories sur les modèles ont naturellement pullulé en période de crise ou lorsque de nouveaux pays vus comme de sérieux concurrents sont arrivés sur le devant de la scène économique ». Les Etats-Unis ont

commencé à s'intéresser au modèle japonais quand ils ont nourri la crainte de pouvoir être dépassés par l'archipel nippon. Il fallait bien alors découvrir quel secret pouvait se cacher derrière la vitalité du Japon. « A la fin des années 1980, les chercheurs ont essayé de comprendre pourquoi dans tel pays le chômage était plus bas, pourquoi les conflits sociaux étaient moindres... C'est ainsi que l'idée de modèle, d'une cohérence du système, est née », poursuit M. Amable. C'est d'ailleurs à cette époque que deux ouvrages qui sont aujourd'hui référence sur le sujet sont publiés. *Capitalisme contre capitalisme* (Le Seuil, 1991), de l'économiste français Michel Albert, développe les mérites du modèle rhénan qu'il oppose au modèle libéral anglo-saxon ; l'ouvrage du Suédois Gosta Esping-Andersen, *Les Trois Mondes de l'Etat-providence : essai sur le capitalisme*, paru en 1990 en anglais et traduit en français neuf ans plus tard (PUF, 1999), où l'auteur s'essaie à une typologie des différents Etats-pro-

vidence existant en Occident et tente de rendre compte des effets présents et de venir de leurs différends. Cet engagement pour les modèles quels qu'ils soient recèle en filigrane l'illusion, qui s'est bien souvent révélée absurde par la suite, de pouvoir prendre et appliquer dans son propre pays ce

qui paraissait fonctionner mieux ailleurs. Au-delà de cet aspect un peu folklorique de la mode des modèles, le pot commun de tout modèle social se décline autour d'un ensemble d'institutions, de princi-

pes et de pratiques dans le domaine économique et social. Si tous les penseurs sont peu ou prou d'accord avec cette définition, les domaines pris en compte varient significativement. Pour Stéphane Lollivier, directeur des statistiques démographiques et sociales à l'Insee, « il n'y a pas de définition

très précise de ce qui fait un modèle social. Sans trop se tromper, on peut dire qu'il se construit à partir de normes sociales implicites. A cet égard, on peut distinguer une approche continentale avec l'idée que c'est à la société de compenser certaines disparités, et une approche anglo-saxonne, qui considère que seuls les individus sont responsables de leur état ».

Si l'on tente de regarder ce qui se trouve dans le panier de la ménagère du modèle social, on arrive quand même à trouver ces indispensables ingrédients que sont le marché de l'emploi ou la protection sociale. A cela s'ajoutent, selon les spécificités locales et... les travaux universitaires, une dimension redistribution, famille, éducation et formation. Certains, à l'image de M. Amable, insistent même sur l'importance d'autres aspects tels que le système financier, ou la concurrence sur le marché des produits.

Cet ensemble au périmètre variable est fait d'éléments plus ou moins cohérents entre eux. Pour Bernard Gazier, professeur de sciences économiques à l'université Paris-1, « l'idée d'un modèle statique est fautive. Son architecture est toujours formée d'un empilement complexe d'institutions non pas figées mais dynamiques ». L'exemple du modèle anglais illus-

Cette frénésie pour un idéal, une sorte de formule magique où cohérence et unité seraient les maîtres mots, ne date pas d'hier. Dès le siècle des Lumières, les racines de ce qui deviendra un peu plus tard le socle social français sont plantées.

très précise de ce qui fait un modèle social. Sans trop se tromper, on peut dire qu'il se construit à partir de normes sociales implicites. A cet égard, on peut distinguer une approche continentale avec l'idée que c'est à la société de compenser certaines disparités, et une approche anglo-saxonne, qui considère que seuls les individus sont responsables de leur état ».

Si l'on tente de regarder ce qui se trouve dans le panier de la ménagère du modèle social, on arrive quand même à trouver ces indispensables ingrédients que sont le marché de l'emploi ou la protection sociale. A cela s'ajoutent, selon les spécificités locales et... les travaux universitaires, une dimension redistribution, famille, éducation et formation. Certains, à l'image de M. Amable, insistent même sur l'importance d'autres aspects tels que le système financier, ou la concurrence sur le marché des produits.

Cet ensemble au périmètre variable est fait d'éléments plus ou moins cohérents entre eux. Pour Bernard Gazier, professeur de sciences économiques à l'université Paris-1, « l'idée d'un modèle statique est fautive. Son architecture est toujours formée d'un empilement complexe d'institutions non pas figées mais dynamiques ». L'exemple du modèle anglais illus-

très précise de ce qui fait un modèle social. Sans trop se tromper, on peut dire qu'il se construit à partir de normes sociales implicites. A cet égard, on peut distinguer une approche continentale avec l'idée que c'est à la société de compenser certaines disparités, et une approche anglo-saxonne, qui considère que seuls les individus sont responsables de leur état ».

Si l'on tente de regarder ce qui se trouve dans le panier de la ménagère du modèle social, on arrive quand même à trouver ces indispensables ingrédients que sont le marché de l'emploi ou la protection sociale. A cela s'ajoutent, selon les spécificités locales et... les travaux universitaires, une dimension redistribution, famille, éducation et formation. Certains, à l'image de M. Amable, insistent même sur l'importance d'autres aspects tels que le système financier, ou la concurrence sur le marché des produits.

Cet ensemble au périmètre variable est fait d'éléments plus ou moins cohérents entre eux. Pour Bernard Gazier, professeur de sciences économiques à l'université Paris-1, « l'idée d'un modèle statique est fautive. Son architecture est toujours formée d'un empilement complexe d'institutions non pas figées mais dynamiques ». L'exemple du modèle anglais illus-

très précise de ce qui fait un modèle social. Sans trop se tromper, on peut dire qu'il se construit à partir de normes sociales implicites. A cet égard, on peut distinguer une approche continentale avec l'idée que c'est à la société de compenser certaines disparités, et une approche anglo-saxonne, qui considère que seuls les individus sont responsables de leur état ».

## OU S'INFORMER ?

- STATISTIQUES GÉNÉRALES > Tableaux de l'économie française (2005-2006), Insee, 2004 p. 15 € > France, portrait social (2004-2005), Insee, 272 p., 15 € > Données sociales, la société française (2002-2003), 654 p., 37,30 € > Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale : www.cerc.gouv.fr > Observatoire des inégalités : www.inegalites.fr > CHÔMAGE ET EMPLOI > OCDE : www.oecd.org > Eurostat : http://epp.eurostat.cec.eu.int/ > Travail et relations professionnelles, « Regards sur l'actualité », La Documentation française, n° 309, mars 2005, 7,5 € > DÉMOGRAPHIE > Institut national d'études démographiques (INED) : www.ined.fr > Enquête sur le recensement 2004, Insee Première, n° 1001, janvier 2005 > DISCRIMINATION > Groupe d'étude et de lutte contre les discriminations (GELD) : www.len14.com/ > Site du gouvernement : www.service-public.fr/acccueil/discriminations\_halde.html > ÉCOLE > Etudes et statistiques du ministère de l'éducation nationale : www.education.gouv.fr/stateval/ > FAMILLE > Site du gouvernement : www.famille.gouv.fr/ > FISCALITÉ > Site du ministère de l'économie : www.minefi.gouv.fr/ > « Le quotient familial », Revue de l'Institut d'économie publique, n° 13, 2003, 30 € > IMMIGRATION > « Les Immigrés en France », Insee Première, n° 1042, septembre 2005 > « Les défis de l'immigration », Problèmes politiques et sociaux, 2005, n° 916, 9 € > PAUVRETÉ > Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion : www.social.gouv.fr/htm/points/ou/ > PROTECTION SOCIALE ET SANTÉ > Ministère de la santé : http://www.sante.gouv.fr/ > Etudes sur la protection sociale, les minima sociaux, les aides sociales : www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat. > « Espérance de vie en France », Population et sociétés, revue de l'INED, mars 2005, n° 410, 1,5 € > REVENUS > « Des ménages modestes aux ménages aisés, des sources de revenus différentes », Insee Première, n° 916, août 2003 > RETRAITE > Conseil d'orientation des retraites : www.cor-retraites.fr > SENIORS > « Le salaire des seniors est-il un obstacle à leur emploi ? », Insee, juin 2005, www.insee.fr > « Les Conditions de travail : quelle protection pour les salariés âgés en France ? », Population, revue de l'INED, n° 1, 2005, 20 € > Personnes âgées : www.personnes-ages.gouv.fr/

## Copier n'est pas jouer

IL N'EST PAS POSSIBLE de transposer un modèle social clé en main d'un pays à un autre. C'est peut-être la seule conclusion sur laquelle spontanément tous les experts économiques et observateurs internationaux sont prêts à tomber d'accord. Spécialiste des politiques d'emploi au Bureau international du travail (BIT), Peter Auer est devenu, quasi malgré lui, un zéléateur du modèle danois. Il avait repéré les bonnes performances économiques du petit royaume à la sirène, avant même que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ne les pointe et que les voyages d'études à Copenhague ne deviennent le dernier must de ministres ou députés français en quête de boîtes à idées.

Plusieurs pays européens ont ainsi tour à tour servi de « coquille » : outre le Danemark, l'Irlande, l'Autriche ou les Pays-Bas. Ils ont pour caractéristique d'être des petits pays. Ouverts sur l'extérieur, ils doivent en permanence s'adapter aux mutations induites par la concurrence internationale. A l'intérieur du pays, les lignes de décision y sont plus courtes. Dans le cadre des négociations tripartites Etat, patronat, syndicats, il y a aussi moins d'interlocuteurs, ce qui est un gage de compréhension réciproque.

Ces avantages liés à la taille d'un pays ne sont à l'évidence pas reproductibles dans le cadre hexagonal. Mais il existe d'autres facteurs positifs que la France est loin de pouvoir aligner. Les pays qui affichent les meilleures performances sont notamment ceux qui ont l'habitude de pratiquer la culture du consensus et qui connaissent un haut niveau d'implication des partenaires sociaux. Les us nationaux sont plutôt éloignés de la culture sociale-démocrate ancrée dans les pays scandinaves ou bien du modèle de cogestion à l'allemande. Au cours d'un voyage officiel à Paris, en 2003, le premier ministre suédois, Göran Persson, s'était amusé à évoquer, devant son hôte Jacques Chirac, les pays où « on fait plus facilement la révolution que l'on ne réforme ».

### RÉTICENCE

C'est plus du côté des pays qui ont par conséquent sa taille et sa dimension que la France aurait intérêt à se tourner. Ils sont au nombre de trois au sein de l'Union européenne. L'Italie, qui est actuellement en panne économique et qui n'a jamais été considérée comme un modèle. L'Allemagne, empêtrée dans une crise de son modèle, liée à la réunification. Le Royaume-Uni, dont le modèle a été taillé et

adapté par Margaret Thatcher puis Tony Blair, mais dont les réformes divisent l'opinion française. Pour les hommes politiques qui lorgnent outre-Manche, la réticence, voire l'aversion à toute dose de libéralisme expliqueraient en grande partie la stagnation de l'économie française. Avoir un environnement économique sain et un marché du travail fluide est bien sûr propice à la construction d'un modèle performant. Mais ces règles, qui s'apparentent peu ou prou à celles de la concurrence pure et parfaite, sont perçues comme une menace pour les salariés.

Reste qu'il n'y a pas non plus d'accord entre les pays sur la volonté de parvenir à un modèle commun. L'eurodéputé polonais Bronislaw Geremek en faisait le constat, après le non français sur la Constitution européenne et surtout la mobilisation contre la directive sur la libéralisation des services. « Le modèle social français ne nous permettrait pas d'obtenir la croissance dont nous avons besoin. Nous sommes trop pauvres pour nous passer de flexibilité », expliquait-il. L'impossible modèle social sera au menu du sommet européen des 27 et 28 octobre, à Londres.

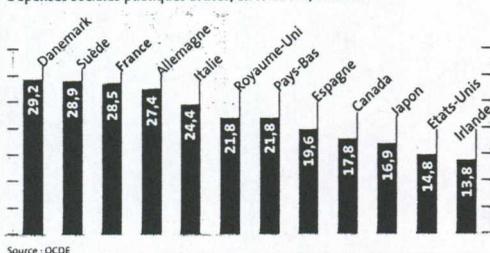
Alain Beuve-Méry

# Plus ou moins généreux, l'Etat-providence reste dominant dans les pays développés

APRÈS AVOIR PRESQUE DOUBLÉ ENTRE 1960 ET 1980, LES DÉPENSES SOCIALES PUBLIQUES DIMINUENT DEPUIS 1993

## DES ÉCARTS IMPORTANTS

Dépenses sociales publiques brutes, en % du PIB, en 2001



Source : OCDE

Entre le Danemark, qui consacre l'équivalent de 30 % de son produit intérieur brut (PIB) aux dépenses sociales, et les Etats-Unis, où ce ratio tombe à moins de 15 %, il y a, à l'évidence, deux choix de société. Dans le premier cas, l'Etat considère qu'il est de sa responsabilité d'assurer une protection forte à l'individu. A l'inverse, dans le second, la responsabilité repose davantage sur l'individu qui peut, dépendant « en compensation », espérer payer moins d'impôts. L'écart de prélèvements obligatoires est de 20 points entre les Etats-Unis et le Danemark.

Le modèle social en faveur duquel arbitre chaque pays se traduit par un niveau et une répartition de la dépense publique très différents. C'est pour essayer de cerner l'incidence des différentes options sur la cohésion sociale, le

niveau de santé et d'éducation, l'évolution de la pauvreté... que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) passe au crible tous les deux ans une batterie d'indicateurs. Dans le *Panorama de la société*, dont la dernière version a été publiée en avril 2005, les experts de l'organisme international observent qu'« il existe un rapport très étroit entre le niveau du PIB et celui des dépenses sociales (brutes) totales par habitant. Deux des pays de l'OCDE qui enregistrent le niveau de revenu le plus élevé, à savoir le Luxembourg et la Norvège, affichent aussi le niveau le plus élevé de dépenses sociales publiques par habitant. Au Danemark, en France, en Suède et en Suisse, le niveau des dépenses sociales est sensiblement supérieur à celui auquel on pourrait s'attendre. A l'inverse, la Corée du Sud, les Etats-Unis, l'Irlande et le Japon consistent aux objectifs

socials des sommes beaucoup moins importantes que ne le laisserait supposer leur niveau de revenu. »

Après avoir presque doublé entre 1960 et 1980, puis légèrement progressé au cours de la décennie suivante, les dépenses publiques à

assurer une garantie de ressources pour les actifs ayant perdu leurs emplois (5 %).

Là encore, les choix sont sensiblement différents d'un pays à un autre. En France, l'indemnisation des chômeurs équivaut à 6 % du PIB, contre seulement 1,8 % aux Etats-Unis. Cet effort est comparable à celui de la Grande-Bretagne, dont le fonctionnement du marché du travail est pourtant très différent. Avec un niveau de chômage presque deux fois moindre, l'assurance-chômage à l'anglaise arrose un marché du travail dynamique dans lequel les périodes de chômage, si elles peuvent être fréquentes, restent de courte durée. A l'inverse, en France, l'indemnisation se concentre sur un « stock » de chômeurs connaissant des périodes d'inactivité beaucoup plus longues.

Pour avoir une vue plus exacte des politiques publiques menées en faveur d'objectifs sociaux, il faut

Les choix sont sensiblement différents d'un pays à un autre. En France, l'indemnisation des chômeurs équivaut à 6 % du PIB contre seulement 1,8 % aux Etats-Unis

caractère social diminuent depuis 1993. Et la tendance touche aussi les pays réputés parmi les plus généreux, comme la Suède et la Finlande. Ces dépenses sont pour l'essentiel consacrées au versement des retraites (8 % du PIB), à la fourniture de soins de santé (6 %), enfin à

aussi tenir compte du rôle que peut jouer l'impôt, soit en accordant des avantages à certaines catégories de la population, soit, au contraire, en soumettant les prestations sociales à un prélèvement, ce qui en réduit la portée. « C'est au Danemark et en Suède que la part des dépenses socia-

Laurence Caramel

« La véritable idéologie française, c'est l'élitisme républicain »



ERIC MAURIN

► 2005 Eric Maurin est élu directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (Ehess).
► 2004 Il publie Le Ghetto Français : enquête sur le séparatisme social (Seuil, coll. « La République des idées »).
► 2002 Il publie L'Égalité des possibles (Seuil, coll. « La République des idées »).

Lorsqu'on évoque le « modèle social français », il est courant de renvoyer 1945 comme date emblématique. Les « idéaux de 1945 » sont-ils réellement à la base du fonctionnement de la société française ?

Les années d'après-guerre constituent un moment historique où s'incarne un modèle qui leur est bien antérieur, celui de l'élitisme républicain. L'urgence de la reconstruction ne prête alors pas à discussion : il faut organiser la production de grandes entreprises nationales sur un mode militaire, atteindre des objectifs avant tout quantitatifs.

Cette mission est confiée aux grands corps de l'administration, composés d'esprits éclairés triés sur le volet de l'excellence scolaire, que n'entravent plus ni querelles politiciennes, ni d'éventuelles visions concurrentes, toutes balayées par la guerre. Ils sont les héritiers des corps de métiers techniques de l'ancien Régime et des Lumières, devenus une aristocratie du mérite que la Révolution et surtout l'Empire ont fait émerger comme concurrente à l'aristocratie de naissance. Cette idéologie selon laquelle quelques-uns sont, par leur talent inné, dépositaires de ce qu'il faut savoir pour améliorer le sort de toute la société et possèdent donc par essence le

monopole de la raison, est sans doute cohérente avec une quasi-économie de guerre. Mais lorsque les besoins deviennent plus impalpables et diffus, lorsque l'activité économique se doit d'être plus innovante, qu'elle est la résultante de la participation d'acteurs plus nombreux, plus autonomes, plus imprévisibles, ce modèle ne marche plus. L'administration française continue pourtant aujourd'hui de fonctionner sur l'idée que seuls quelques élus savent et peuvent décider, qu'on ne peut pas être compris par tout le monde... et qu'il y a donc des réalités qu'il faut savoir taire !

Mais les objectifs de 1945 ne sont-ils pas d'entendre à tous le bénéfice de la culture par l'école et de la protection sociale par l'assurance, pour ne prendre que ces exemples, quelles que soient les situations sociales ?

Certes, mais le modèle montre dès le départ son ambiguïté fondamentale. On ouvre le collège à tous, mais on veut changer les contenus des programmes, d'où une explosion de l'échec scolaire

et des difficultés dans le temps, leur concentration sur les mêmes personnes. Le taux d'emplois précaires est à peu près similaire en France et aux États-Unis. Alors qu'en France cette précarité touche presque exclusivement les jeunes, les femmes, les moins qualifiés, elle est beaucoup plus également distribuée aux États-Unis, où même les plus qualifiés peuvent connaître un temps la précarité. Le modèle social français de l'élitisme républicain reste fondamentalement basé sur l'idée que les individus se situent sur une échelle de qualités intrinsèques que l'école, de la maternelle à Polytechnique, est chargée de détecter et de traduire par l'accès à un statut social définitif puisé « mérite » !

Mais ce modèle n'a-t-il pas évolué pour mieux amortir les effets de la crise économique ou de la mondialisation ?

Ce n'est pas si sûr. Face à l'échec scolaire, par exemple, les politiques publiques ont bien essayé de troquer la neutralité hypocrite de l'égalitarisme républicain pour un

en France, de percevoir comme tel : qu'est-ce qui, dans un individu, lui appartient en propre, et qu'est-ce qui lui est donné socialement, et peut donc faire l'objet d'une compensation par l'action publique ? La frontière n'est jamais clairement débattue ni tracée.

Cette impuissance n'est-elle pas aussi liée aux comportements des acteurs sociaux, arc-boutés sur leurs statuts ?

Ces comportements ne sont pas spécifiques aux Français. Ce qui l'est sans doute davantage est la façon dont ils conçoivent l'action publique : celle-ci doit viser à la cohérence sociale, à la redistribution, à la régulation. Le problème est que nos comportements individuels vont bien souvent à l'inverse de ce modèle social. Il n'est qu'à songer aux contradictions entre ce que les enseignants ou les parents déclarent vouloir comme école et leurs pratiques concrètes, leurs réactions aux propositions de réforme et d'évaluation. Ces contradictions sont d'autant plus difficiles à réduire que les corps intermédiaires - syndicats, partis, Églises, associations - qui permettraient d'infléchir les pratiques dans le sens d'un projet social partagé ont de moins en moins de prise sur les comportements.

Le grand projet de 1945 aurait donc sombré sous les coups de l'individualisme et du corporatisme ?

Je ne dirais pas cela. Quoi qu'on en dise, la société que notre modèle produit n'a pas sombré. La crise du « modèle social français » me semble aujourd'hui avant tout le reflet d'une incertitude sur les rôles respectifs du service public et du marché pour « produire » de l'information, de l'éducation, de la santé, de la protection sociale, des services et des biens. L'enjeu est de redonner à l'action publique un véritable projet, qui tienne compte des pratiques réelles de ses propres agents et des véritables besoins de ceux qui sont soumis aux violences de la mondialisation, au lieu d'ignorer les uns comme les autres, au nom d'objectifs mythiques hérités du temps où l'État était tout-puissant.

Propos recueillis par Antoine Reverchon

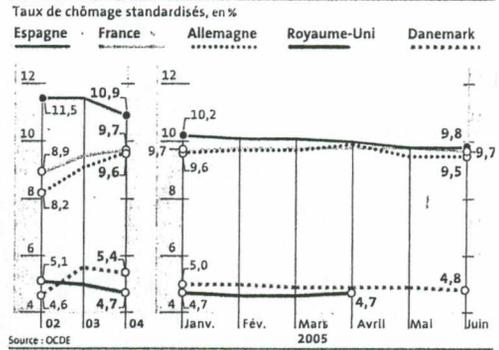
« L'enjeu est de redonner à l'action publique un projet, qui tienne compte des pratiques réelles de ses propres agents et des véritables besoins de ceux qui sont soumis aux violences de la mondialisation »

dans les familles défavorisées. Sur le marché du travail, on organise l'égalité salariale par le salaire minimum interprofessionnel garanti (smig), l'ancêtre du smic, et les conventions collectives, mais on s'accommode fort bien de la dispersion des statuts dans l'emploi, beaucoup plus forte en France que dans la plupart des autres pays développés.

Certes, les pauvres sont, en France, moins nombreux et moins pauvres qu'au Royaume-Uni ou aux États-Unis, mais ils le demeurent plus longtemps. De par son approche statistique et malhonnête, l'action publique vise à ce que la « photographie » (de la mortalité, de la pauvreté, de l'échec scolaire, de la ségrégation urbaine) ne s'aggrave pas. Mais elle ne gomme pas la per-

« ciblage » plus volontariste des enfants défavorisés, à travers la création de zones d'éducation prioritaire (ZEP). Mais lorsqu'on en fait le bilan, il s'avère qu'on ne peut pas savoir si cette politique a été efficace ou non, parce qu'elle n'a pas été appliquée ! Le saupoudrage des bourses et des actions prioritaires continue d'être la règle, et les moyens restent finalement concentrés là où ils l'ont toujours été, sur les sanctuaires de l'élitisme. Les droits sociaux sont liés au statut acquis par les personnes, et non à leur situation réelle. Les tentatives de réforme sont enrayerées par l'idée, beaucoup plus puissante, qu'un destin individuel ne peut pas être changé par l'action sociale. Il est une question politique que l'on refuse,

LA PERSISTANCE DU CHÔMAGE DE MASSE FRANÇAIS



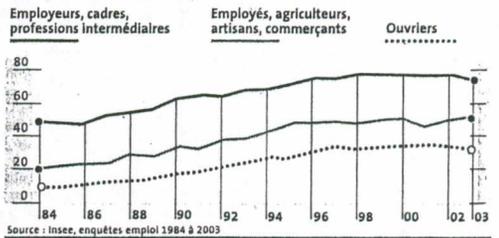
MÊME SI LE TAUX DE CHÔMAGE FRANÇAIS est repassé en dessous de la barre des 10 %, l'Hexagone reste encore l'un des mauvais élèves de l'Union européenne, enclavé depuis trente ans dans un chômage de masse, qui exclut les plus jeunes et les plus âgés.

L'ALLEMAGNE APPARAÎT AUSSI EN DIFFICULTÉ avec la remontée du nombre de ses demandeurs d'emploi (9,5 % en juin 2005 contre 8,2 % en 2002), même si les derniers chiffres sont un peu meilleurs. La confusion politique actuelle risque de compliquer la poursuite des réformes engagées.

L'ESPAGNE AFFICHE, ELLE AUSSI, UN TAUX DE CHÔMAGE ÉLEVÉ, mais la tendance est positive puisque le marché de l'emploi ibérique s'améliore d'année en année, de mois en mois (11,5 % en 2002 contre 9,8 % en juin 2005).

QUI FAIT DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ?

Accès à l'enseignement supérieur des jeunes de 20 et 21 ans selon leur origine sociale, en %

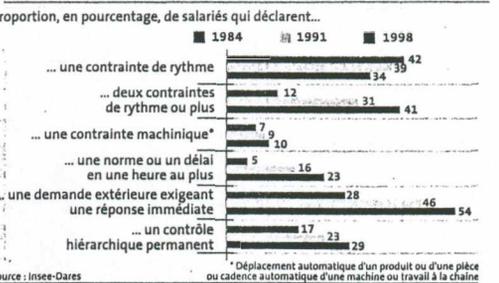


74 % DES JEUNES DE 20 ET 21 ANS dont le père est employeur ou exerce une profession supérieure ou intermédiaire suivent en 2003 (ou ont suivi) des études supérieures. Ce pourcentage tombe à 50 % pour ceux dont le père est employé, agriculteur, artisan ou commerçant, et à 37 % pour les étudiants dont le père est ouvrier.

SUR LES VINGT DERNIÈRES ANNÉES, si l'accès aux grandes écoles et à l'Université s'est démocratisé, il n'en reste pas moins que les inégalités demeurent et que l'ampleur du fossé ne diminue pas : en 1984, 50 % des enfants des catégories sociales les plus favorisées accédaient à l'enseignement supérieur contre 10 % des fils d'ouvriers.

CES DIFFÉRENCES se traduisent également dans les résultats au baccalauréat, par exemple. Ainsi, selon l'Insee, 88 % des jeunes nés de 1979 à 1981 et dont le père est cadre sont bacheliers contre seulement 47 % de jeunes qui ont un père ouvrier.

UN TRAVAIL PLUS INTENSE DANS DES DÉLAIS PLUS COURTS



LA PROPORTION DE SALARIÉS qui déclarent plus de deux contraintes fortes en termes de rythme de travail est passée de 12 % à 42 % entre 1984 et 1998. Selon les chercheurs de l'Insee, ce résultat s'explique, en partie, par la pénétration plus forte de la logique commerciale dans les organisations industrielles et de la progression des normes, là où traditionnellement le travail dépendait uniquement des contacts directs avec le client ou le patron.

LA CHARGE MENTALE AUGMENTE, elle aussi. Même s'il est très difficile de l'isoler statistiquement, contrairement à la pénibilité physique, de nouveaux indicateurs traduisent depuis 1984 les pressions supplémentaires subies par les salariés : devoir abandonner une tâche pour une autre, se débrouiller seul lorsqu'un incident se produit, prêter davantage attention à des signaux sonores ou visuels, vivre et gérer en direct les tensions avec le public.

Dépenser, oui, mais pour quel résultat ?

PROLIXE EN MATIÈRE DE POLITIQUES DE L'EMPLOI, L'ÉTAT N'A JAMAIS SU EN ÉVALUER LES EFFETS

manque d'évaluation génère la tentation de multiplier les remèdes. Le serpent qui se mord la queue en quelque sorte. Une situation que résume Bernard Gazier, professeur de sciences économiques à l'université Paris-I : « On arrive à un paradoxe : plus vous faites des politiques de l'emploi, moins vous pouvez les évaluer. »

Pour sortir de cette quadrature du cercle, l'Etat français a bien tenté d'inscrire l'évaluation dans ses habitudes, en particulier à la fin des années 1980, sous le gouvernement Rocard, dans le contexte de la politique dite de « renouvellement du service public ». Le rapport demandé par le premier ministre à Patrick Viveret en 1989 est un véritable manifeste en faveur de l'évaluation démocratique, mais aussi de la création de plusieurs organismes ou commissions d'évaluation : on peut citer le Comité national d'évaluation de la recherche (1989) ou encore la Commission nationale d'évaluation du revenu minimum d'insertion - RMI (1989-1992). Mais ce volontarisme politique sera de courte durée. Vingt-cinq ans après, l'évaluation n'est toujours pas vraiment passée dans les mœurs de l'action publique.

Les causes de cette résistance sont multiples. Reflet d'un modèle politico-administratif polarisé sur l'action au détriment de la performance, elle tient aussi aux condi-

tions mêmes de la production statistique, monopole de l'Etat à travers l'Insee, et aux difficultés d'accessibilité à ces données pour les publics extérieurs, mais aussi parfois pour les administrations elles-mêmes. Cet environnement ne facilite pas les velléités d'évaluation, rendues encore plus difficiles par une tendance au manque de précision dans les objectifs assignés à tel ou tel dispositif. A cela on pourrait ajouter l'absence fréquente de moyens et de coopération entre les différents acteurs. Conclusion : il existe une véritable sous-utilisation de résultats. Pour Bernard Perret, membre du conseil

« Au contraire de ce qui se passe dans les pays anglo-saxons, il n'y a pas eu de forte pression des médias ou de l'opinion publique pour que des comptes soient rendus »

BERNARD PERRET, PONTS ET CHAUSSÉES

général des Ponts et Chaussées, l'exemple des 35 heures est flagrant. « Nous avons énormément d'éléments précis et souvent contradictoires sur les différents impacts de la réduction du temps de travail, tant du point de vue économique que sociétal. Il suffirait de nommer une commission indépendante. nu-

raliste, pour établir un véritable bilan de cette loi. Les politiques ne s'y sont pas risquées, ce qui dans un sens n'est pas étonnant ; en revanche, et c'est là une grande différence avec ce qui se passe dans les pays anglo-saxons, il n'y a pas eu non plus de forte pression des médias ou de l'opinion publique pour que des comptes soient rendus. » Ce tableau plutôt sombre pourrait se trouver éclairci par la mise en place de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) votée en 2001 et applicable pour le budget 2006, qui comporte des obligations de transparence sur les objectifs et les résultats des dépenses des ministères.

Reste que si cette étape introduit bien de l'évaluation, elle ne garantit en aucune manière l'approbation de celle-ci par l'ensemble des acteurs et, au-delà, une véritable réflexion sur l'efficacité ou pas des politiques suivies.

Catherine Bellat

Prompt à prescrire des médicaments, l'Etat peine à s'assurer de leur efficacité. Le bon docteur français n'a pas la culture de l'évaluation dans sa valise, moins en tout cas que ses homologues britanniques ou américains. Pourtant la matière ne manque pas. C'est d'ailleurs en partie là que le bât blesse. Dans un rapport rédigé en juin 2004 intitulé « Placer l'évaluation des politiques publiques au cœur de la réforme de l'Etat », les sénateurs Joël Bourdin, Pierre André et Jean-Pierre Placaud remarquaient que, dans le seul domaine de l'emploi, le nombre de dispositifs suivis par la direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (Dares) « est pléthorique ». De cette abondance naît la difficulté à évaluer. Mais, a contrario, le

Advertisement for Cesi (l'école d'ingénieurs) featuring a chocolate bar and the text 'D'un simple CLIC donnez un grand CHOC à votre carrière' and 'www.ecole.ingenieurs.cesi.fr'.

SI, LA RÉUSSITE  
SCOLAIRE  
ET LA LUTTE  
CONTRE  
LE CHÔMAGE  
SONT LES DEUX  
PRINCIPAUX POINTS  
FAIBLES, L'AIDE  
SOCIALE  
ET LE SYSTÈME  
DE SANTÉ  
AFFICHENT  
DE MEILLEURS  
RÉSULTATS

# La démocratisation de l'école a exacerbé son rôle de sélection sociale

quel bulletin de santé de l'école de la République faut-il se fier ? Celui qui affirme, dans *L'Etat de l'école*, publié par le ministère de l'éducation nationale, que « le fort développement des poursuites d'études en second cycle intervenu dans l'enseignement secondaire de 1985 à 1993 a permis de réduire l'ampleur des inégalités scolaires et sociales » ? En effet, la proportion d'enfants d'ouvriers accédant au baccalauréat est passée de 6 % avant 1945 à 50 % à la fin des années 1990, et la part de ceux qui entreprennent des études supérieures est passée de 10 % à 30 % entre 1984 et 2002. A cet égard, l'objectif fixé par les planificateurs de 1945 paraît avoir été atteint : démocratiser l'accès à tous les niveaux du système pour élever le niveau général de formation de la population française.

Mais les sociologues publient, eux, un bulletin moins rose. L'écart entre les niveaux de diplômes

des enfants de cadres et d'ouvriers est resté le même au fil des générations – les plus dotés scolairement étant les enfants d'enseignants –, même si le niveau de chacun d'eux s'est élevé. Cet écart s'est même accru si l'on considère que la part d'enfants de milieu « modeste » a diminué de 29 % dans les années 1950 à 9 % à la fin des années 1980 dans les grandes écoles les plus prestigieuses. En 2003-2004, 52 % des élèves de classes préparatoires aux grandes écoles étaient des enfants de cadres et de professions libérales, contre 5 % d'enfants d'ouvriers, alors que ces proportions étaient respectivement de 32 % et 11 % à l'université.

Que s'est-il passé ? Face à la démocratisation, l'institution scolaire a d'abord cherché à préserver son fonctionnement initial. Alors que le plan Langevin-Wallon (1946), point de référence mythique de toutes les réformes, proposait d'un même élan un projet politique – l'école comme creuset social de la nation –, culturel –

faire accéder le « peuple » à la culture, pédagogie – étendre la pédagogie de « l'école active » à tout le système – et institutionnel – accueillir tous les enfants dans un même type d'établissement, seul le dernier volet a été réalisé, avec la création du collège unique. Si le cadre a été modifié, ni les contenus, principaux instruments de la méritocratie scolaire,

En 2003-2004, 52 % des élèves de classes préparatoires aux grandes écoles étaient des enfants de cadres et de professions libérales, contre 5 % d'enfants d'ouvriers, alors que ces proportions étaient de 32 % et 11 % à l'université

ni les méthodes n'ont été, si ce n'est à la marge, changés.

La machine à trier s'est aussitôt remise en marche, en créant, à chaque niveau du système, une hiérarchie implicite connue des initiés, et surtout des ensei-

gnants : bonne et mauvaise classe, bon et mauvais établissement, bonne et mauvaise filière, etc. Les mécanismes qui devaient servir à la démocratisation sont devenus ceux d'une sélection accrue, comme l'explique Philippe Meirieu, directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de Lyon. La carte scolaire, créée en 1964 pour garantir la mixité socia-

des écoles aux dépens des collèges de banlieue et des universités. « A l'échelle de l'histoire de l'éducation en France, l'existence d'un système unifiant des institutions aussi variées que le lycée napoléonien, les écoles primaires supérieures, créées au XIX<sup>e</sup> siècle pour les enfants les plus doués de l'école primaire, et les écoles professionnelles créées par les chambres de commerce et de métier, n'aura été qu'un bref moment. Nous assistons aujourd'hui au retour du morcellement originel », observe Jean-Louis Derouet, chercheur à l'Institut national de recherche pédagogique (INRP).

« On a démocratisé l'accès à l'école sans y démocratiser la réussite : autrefois, les jeunes défavorisés, exclus de l'école, étaient simplement victimes d'un système social injuste. Aujourd'hui qu'ils y accèdent, ils sont de surcroît renoués coupables de leur propre échec », remarque M. Meirieu. Les collèges en difficulté sont devenus des mouroirs scolaires générateurs de violence. Face à une école qui n'a pas tenu ses promesses de réussite, les familles développent des comportements de consommateur. » Comme le remarque le sociologue François Dubet (*Le Monde de l'éducation*, juillet-août 2005), « on est dans le paradoxe d'une idéologie très antilibérale dans le monde scolaire, associée à des pratiques qui sont la sauvegarde du marché à l'état pur ! ».

Antoine Reverchon

## L'éducation, priorité des priorités au Royaume-Uni

LONDRES

de notre correspondant

« ÉDUCATION, ÉDUCATION, ÉDUCATION : tel sont mes trois priorités », aimait marteler Tony Blair en 1997, pendant sa première campagne électorale. Plus de huit ans après, ce slogan est entré dans les faits. Soucieux d'améliorer le niveau scolaire, notamment des plus jeunes, le New Labour a corrigé le sous-investissement chronique dont ce secteur avait souffert. Entre 2001 et 2005, le budget de l'éducation a augmenté, chaque année, de 4,7 % en termes réels. Et cela va continuer. Aucun domaine n'a occupé autant de place que l'éducation, dans les discours prononcés la semaine dernière par Tony Blair et Gordon Brown, son ministre des finances et probable dauphin, devant le congrès de leur parti à Brighton. Le Royaume-Uni travailliste, a déclaré M. Brown, s'est fixé pour objectif d'« offrir une éducation à chaque enfant âgé de 3 à 18 ans ». En commençant par l'écriture, la lecture et le calcul.

Cette entreprise de longue haleine a été lancée en 1998 par David Blunkett, ministre de l'éducation du premier gouvernement Blair. A l'époque, 15 % des jeunes de 15 à 21 ans étaient jugés « fonctionnellement illettrés », faute d'avoir reçu, dans le primaire, des

bases suffisantes. Le ministre a décidé d'introduire une heure quotidienne d'alphabétisation (« literacy hour ») dans toutes les écoles primaires d'Angleterre (l'Ecosse, le Pays de Galles et l'Irlande du Nord ont des régimes différents).

LIVRE COMMUN

L'heure d'alphabétisation, organisée dans la matinée, est découpée en quatre tranches. Pendant une demi-heure, les élèves (de 5 à 11 ans) travaillent tous ensemble, à partir d'un livre commun, puis, ensuite, se concentrent sur certains mots pour mieux comprendre l'orthographe, les sons, et la construction des phrases. Pendant les vingt minutes suivantes, les enfants pratiquent la lecture et l'écriture, seuls ou en petits groupes. Les dix dernières minutes sont consacrées à un résumé collectif du travail fait et des principales difficultés rencontrées par la classe.

Les recommandations du ministère sont très précises – trop, selon de nombreux enseignants qui demandent une plus grande liberté d'action. Ceux-ci ont reçu la liste des mots que les enfants doivent savoir écrire, ou prononcer, à tel ou tel âge. Exemple : à 7 ans, un élève est censé maîtriser oralement et par écrit des mots comme « le rire », « la nuit »,

« les gens ». Depuis, le ministère a conseillé aux maîtres d'appliquer les mêmes méthodes pour faire progresser l'aptitude au calcul (« numeracy hour »).

Bien qu'elles n'aient pas force de loi, ces innovations ont été adoptées par quelque 5 000 établissements concernés. L'heure d'alphabétisation a été confiée à des assistants d'éducation, dont beaucoup ont été recrutés ad hoc. Ses résultats sont concluants. Selon les chiffres publiés en août 2005, 79 % des élèves âgés de 11 ans atteignent le niveau requis, soit 14 % de mieux qu'en 1998. En calcul, le progrès est de 16 %. Les garçons continuent de combler leur retard sur les filles.

L'heure d'alphabétisation a stimulé les auteurs de livres pour enfants, contraints de délaïser les ouvrages de pure imagination pour des manuels plus explicatifs recommandés en classe. Pour faire aimer les livres en dehors de l'école, le Royaume organise des concours qui désignent des « champions de la lecture ». Les nourrissons et les tout-petits (moins de 2 ans) sont la nouvelle cible de cette campagne. Ils recevront gratuitement de l'État une petite sacoche contenant des « livres pour bébés » et des crayons.

Jean-Pierre Langellier

## Un marché du travail décomposé

LES SALARIÉS  
SE RÉPARTISSENT  
EN TROIS CERCLES  
CONCENTRIQUES  
DONT  
IL EST DIFFICILE  
DE SORTIR

des fonctions externalisées ou chez des sous-traitants. On peut y ajouter un quatrième cercle, celui du chômage... Rien, ou presque, n'a changé depuis, dans cette organisation devenue structurelle.

La seule évolution provient, estime Bernard Brunhes, de « l'intensification de la flexibilité, donc de la précarité. Ainsi, le premier cercle tend à s'affaiblir, surtout sous l'effet de l'externalisation croissante, depuis dix ou quinze ans, de fonctions telles que la maintenance, l'informatique, etc., qui viennent grossir le troisième cercle. C'est à sens unique ».

CDD ILLÉGAL

Des mouvements vers le centre sont possibles. Des intérimaires peuvent être embauchés par l'entreprise qui fait appel à eux, en CDD, voire en CDI. De même que des salariés en CDD – en moyenne 35 % – obtiennent un CDI. Ce pourcentage monte à 70 % si l'on enlève du calcul les contrats saisonniers de très courte durée. « Une partie de ces transformations tient au fait que le CDD est utilisé – illégalement – comme une période d'essai », explique Olivier Marchand, chef du département emploi et revenus d'activité à l'Insee.

Mais les salariés du premier cercle, aussi, peuvent bouger. Selon M. Marchand, « pour ceux qui sont bien protégés, surtout dans les grandes entreprises, le seul risque, c'est le licenciement, surtout vers 45 ou 50 ans, qui devient très pénalisant ». Leur retour à l'emploi s'avère difficile. Souvent, ils retrouvent

des « postes précaires, ne permettant pas du tout d'obtenir les conditions de rémunération, la protection sociale et la sécurité d'emploi qu'ils ont connues ». Les voilà donc dans le deuxième cercle. Des petites entreprises dans des secteurs peu attractifs « fonctionnent avec la main-d'œuvre la moins chère à tout moment », ajoute M. Marchand. Et des personnes tournent ainsi d'un poste à l'autre, comme dans un cercle vicieux, sauf à réussir à passer dans une grande entreprise. Cela arrive, mais c'est rare ».

La situation se révèle autant figée pour les bénéficiaires d'emplois aidés dans le secteur non marchand, qui ont beaucoup de mal à obtenir des emplois classiques. En fait, résume Pierre Cahuc, économiste et professeur à l'université Paris-1, « les inégalités face au risque de chômage se creusent. On a longtemps expliqué que les emplois allaient devenir de plus en plus instables, que les salariés allaient devoir changer de poste ou de métier de plus en plus souvent. En réalité, des études montrent que si on est en poste depuis plus de deux ans, on y restera beaucoup plus longtemps qu'il y a vingt ans, alors que les emplois de moins de deux ans sont plus instables qu'auparavant. Le contrat nouvelles embauches (CNE) accentue ce phénomène ». Au global, selon M. Cahuc, 12 % des emplois sont « extrêmement instables et concentrés sur les personnes les plus fragiles : les femmes, les jeunes et les immigrés ».

Francine Aizicovici

## Le rendez-vous manqué des seniors et de l'emploi

LA DÉMOGRAPHIE ET  
LES DÉSÉQUILIBRES  
DES COMPTES  
SOCIAUX METTENT  
LE GOUVERNEMENT  
AU PIED DU MUR

Le 5 octobre, les partenaires sociaux devraient se retrouver autour de la table pour une nouvelle séance de négociations sur l'emploi des seniors. Une de plus. Engagée le 10 mars, interrompue à plusieurs reprises faute d'accord, la question de l'activité des 55-64 ans n'en finit pas de nourrir le débat français. Le constat ne date pas d'hier. Les gouvernements successifs de gauche comme de droite ont fait des seniors les laissés-pour-compte du marché du travail, tout en affirmant en faire une priorité. Résultat : la France accuse un solide retard à l'allumage, par rapport à de nombreux pays européens qui, au cours des années 1990, ont pris le taureau par les cornes et engagé des réformes pour améliorer les conditions de travail et d'emploi des plus de 50 ans. Ce manque de volontarisme se traduit logiquement dans les chiffres.

En France, la proportion de seniors exerçant une activité pro-

fessionnelle est plus faible que dans la plupart des autres pays européens : 36,8 % des 55-64 ans occupaient un emploi en 2003 (source Eurostat), soit près de 5 points de moins que la moyenne de l'Union européenne (41,7 %). Bien loin aussi de l'objectif fixé au sommet européen de Lisbonne en 2000 et à celui de Stockholm en 2001 d'arriver à un taux d'emploi de 50 % d'ici à 2010. En 2002, le conseil de Barcelone a prévu que l'âge moyen de sortie de l'activité soit relevé de cinq ans.

Sous la double contrainte du vieillissement de la population et des déséquilibres des comptes sociaux, la France semble aujourd'hui tenue de prendre le problème à bras-le-corps. Mais il faudra du temps, beaucoup de temps pour inverser un état d'esprit qui a pris l'habitude d'exclure du marché du travail toute la frange des salariés vieillissants et ce, pourtant, au prix d'un énorme coût financier : on parle de 122 milliards d'euros dépensés depuis 1993 pour l'ensemble des dispositifs de cessation anticipée d'activité. Si l'on ajoute les dégâts sur le plan humain et la perte de compétences, l'ardoise est très salée.

Pourtant, le principal tort des pouvoirs publics français, plus que d'avoir massivement eu recours aux préretraites – les Pays-Bas ou le Danemark souvent cités en exemple n'y ont pas échappé –, a été de s'enfermer dans ce choix et d'avoir fait très tardivement marche arrière. Selon une étude de la Dares, le service statistique du

ministère de l'emploi, publiée en janvier 2005 et intitulée « Accroître l'emploi des seniors : entre volontés et difficultés », si « l'usage des nombreux dispositifs de cessation anticipée définitive de l'activité a atteint son niveau record au milieu des années 1980, il reste encore aujourd'hui important. En 2003, il y avait 24 000 nouveaux préretraités et 105 000 nouvelles dispenses de recherche d'emploi ».

Parallèlement, le recrutement des seniors n'est guère dynamique. Toujours selon l'étude précitée, « le nombre de seniors embauchés chaque année par rapport à ceux en poste est toujours plus de deux fois plus faible que pour les 30-49 ans ». Moins recrutés, ils demeurent aussi les plus exposés aux suppres-

Le coût des dispositifs successifs de cessation d'activité engagés depuis 1993 s'élèverait à 122 millions d'euros

sions d'emplois. Cette fragilité s'est d'ailleurs poursuivie même pendant la courte période de conjoncture favorable à la fin des années 1990. Pour sortir de cette spirale dépressive, les efforts tardifs des politiques, qui interviennent dans un marché du travail atone, risquent d'avoir encore peu d'effets.

Catherine Rollot

# « La baisse de l'impôt sur le revenu est contraire à la recherche de l'équité »



ERIC HEYER

► 2005, il dirige l'ouvrage « L'économie française 2005-2006 » (La Découverte, coll. « Repères »).  
 ► Depuis 2002, il occupe les fonctions de directeur adjoint du département analyse et prévision de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE).  
 ► 1991-2005, il est chargé de cours, notamment à l'IEP de Paris, à l'ENSTA, à Paris-Dauphine et au Ceders d'Alx-en-Provence.

ceux qui ont un travail paient pour ceux qui n'en ont pas.

Le modèle anglo-saxon est bâti sur un autre axiome : tout le monde est responsable de soi-même et donc tout le monde doit travailler. Leur système crée moins de chômage que le nôtre, mais beaucoup plus de travailleurs pauvres et même de très pauvres ; nous, nous avons plus de chômeurs, mais moins de pauvres qu'eux. Il faut savoir où mettre la curseur entre le traitement social du chômage et le travail.

Le modèle français vous semble-t-il obsolète ?

Je dirais plutôt qu'il n'est pas soutenable économiquement, tant que nous ne retrouverons pas le plein-emploi. Afin d'y arriver, il est nécessaire de soutenir la croissance tout en incitant à la reprise d'activité. Cela passe, entre autres, par des mesures qui n'alourdissent pas les coûts des entreprises : hausse du smic accompagnée d'une baisse des charges patronales, qui doivent décroître avec le niveau de salaire.

Normalement, le gagnant, c'est le salarié. Mais il faut prendre garde à la création de « trappes à pauvreté », mises en évidence par l'économiste Edmond Malinvaud : dans ce système, plus une entreprise augmente ses salaires, moins elle profite d'allègements de charges ; donc elle a tendance à ne pas augmenter les salaires ou à se séparer de ceux qui lui coûtent le plus cher pour embaucher à de plus bas salaires.

L'augmentation de la prime pour l'emploi (PPE) et les baisses de charges prévues en 2006 vont pourtant dans ce sens. En ce qui concerne la PPE, toutes les études concluent à l'absence d'effets de cette mesure sur l'emploi. Peut-être parce que ces études sont incapables de le mesurer, peut-être surtout parce que les sommes en jeu sont trop faibles. Peut-être aussi parce que les

salariés ne comprennent pas que leur prime annuelle dépend de leur revenu de l'année précédente : c'est pour remédier à cette complexité que la PPE sera mensualisée l'an prochain.

Les baisses de l'impôt sur le revenu ne complètent-elles pas ce rééquilibrage ?

Elles donnent un surcroît de pouvoir d'achat au consommateur, mais donnent 100 euros à un ménage modeste ou à un ménage fortuné n'a pas le même impact sur la croissance. La propension marginale à consommer fait que le premier en dépensera la quasi-totalité et dynamisera l'activité, alors que le second en épargnera une partie.

Prenez l'exemple des réformes annoncées d'ici à 2007. D'un côté, l'augmentation de la prime pour l'emploi pèsera 1 milliard d'euros ; de l'autre, les réductions d'impôts pour les plus riches se monteront à 3,5 milliards. Par ailleurs, ces réductions d'impôts profiteront un peu aux revenus mensuels compris

les formes de revenus auraient été concernées et il aurait été possible de baisser les taux d'imposition, puisque l'assiette fiscale aurait été plus large. Dommage qu'on ait raté l'occasion.

Vous partagez donc le point de vue du rapport Cacheux - Saint-Etienne présenté récemment au Conseil d'analyse économique du premier ministre et qui conclut à l'existence de marges de manœuvre en matière fiscale ?

Ce rapport n'est pas encore public, mais il semblerait qu'il ne remette pas en cause, par exemple, le quotient familial qui est profondément injuste. Ce quotient entérine le fait qu'un enfant de riches coûte plus cher qu'un enfant de pauvres, ce qui va à l'encontre de la redistribution nécessaire.

Le modèle socio-économique anglo-saxon vous semble-t-il complètement inadapté à la culture française ?

Pas en termes de pilotage des politiques macro-économiques.

« Quand je pense qu'on traite d'« optimiste » la prévision de croissance du gouvernement de 2,25 % pour 2006, alors qu'elle permet seulement de ne pas aggraver le taux du chômage ! »

entre 1 500 et 2 500 euros, puis entre 5 000 et 7 500 euros, mais à partir de 11 200 euros le gain devient de plus en plus important. Or, faire de tels cadeaux aux plus riches n'est pas efficace en termes de consommation, donc de croissance.

Ne pensez-vous pas que le niveau des prélèvements fiscaux est devenu insupportable ?

Certains prétendent que ces prélèvements nuisent à l'attractivité de la France. Je n'y crois pas. Notre pays se classe, selon les années, au deuxième ou au troisième rang mondial pour le montant des investissements directs étrangers et ce, avec ou sans les 35 heures. Il fait bon vivre en France.

En revanche, baisser l'impôt sur le revenu en maintenant un taux de prélèvement constant envoie un signal dangereux : l'équité n'y trouve pas son compte, car l'impôt sur le revenu est le seul qui soit progressif et redistributif. L'abaisser, c'est par exemple faire porter le fardeau de l'assurance-maladie et des retraites sur la CSG et les cotisations salariales qui pèsent de la même façon sur les riches et les pauvres.

Il aurait été préférable de mettre dans le même panier l'impôt sur le revenu et la CSG et de leur affecter une progressivité identique. Toutes

les formes de revenus auraient été concernées et il aurait été possible de baisser les taux d'imposition, puisque l'assiette fiscale aurait été plus large. Dommage qu'on ait raté l'occasion.

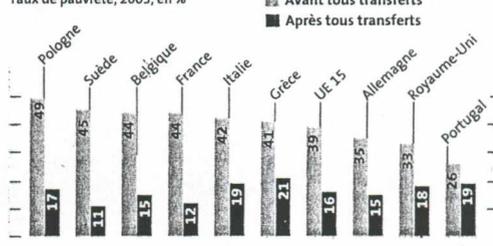
Vous partagez donc le point de vue du rapport Cacheux - Saint-Etienne présenté récemment au Conseil d'analyse économique du premier ministre et qui conclut à l'existence de marges de manœuvre en matière fiscale ?

Ce rapport n'est pas encore public, mais il semblerait qu'il ne remette pas en cause, par exemple, le quotient familial qui est profondément injuste. Ce quotient entérine le fait qu'un enfant de riches coûte plus cher qu'un enfant de pauvres, ce qui va à l'encontre de la redistribution nécessaire.

Pas en termes de pilotage des politiques macro-économiques.

## LE PARTI PRIS DE LA REDISTRIBUTION

Taux de pauvreté, 2003, en %

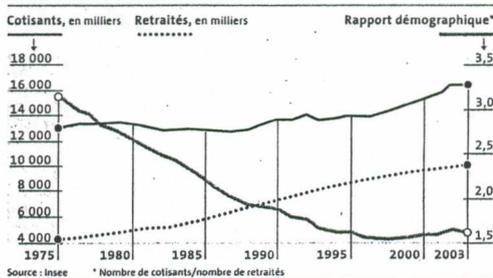


Source : Eurostat

LES TRANSFERTS SOCIAUX JOUENT un rôle majeur en contribuant à réduire fortement le nombre de personnes menacées de pauvreté. Au sein de l'Union européenne de vingt-cinq, le taux de pauvreté pour l'ensemble de la population est de 40 % avant transferts sociaux, mais seulement de 16 % après.

LA FRANCE est l'un des pays où l'impact des transferts est l'un des plus forts (44 % avant et 12 % après) aux côtés de la Pologne et de la Suède.

## LE SYSTÈME DE RÉPARTITION EN DANGER



Source : Insee

UNE POPULATION QUI VIEILLIT, une baisse du nombre d'actifs avec le départ à la retraite des babyboomers et, enfin, une espérance de vie au-delà de 60 ans qui passera de 22 ans en 2005 à 28 ans en 2040... Autant d'éléments qui fragilisent le système de retraite par répartition français. D'où la réforme lancée en 2003 pour tenter de préserver son existence : alignement de la durée de cotisation des fonctionnaires sur les salariés du privé (40 ans) ; passage à 41 ans en 2012 ; indexation des pensions sur les prix.

## LA DISCRIMINATION À L'EMBAUCHE

Taux de chômage selon la nationalité en 2004, en pourcentage

Nationalité	Ensemble	Dont jeunes de 15 à 24 ans	Dont femmes
Français	9,4	22,4	10,5
- de naissance	9,2	22,3	10,2
- par acquisition	14,4	30,5	16,9
Etrangers	19,0	32,8	22,6
- ressortissants de l'UE	7,3	17,4	10,4
- étrangers hors UE	10,0	22,8	11,1
- Africains	27,8	44,2	34,3
dont : Algériens	28,0	55,8	39,5
Marocains	25,7	41,3	31,6
Autres étrangers hors UE	9,6	22,4	10,6
Ensemble	9,9	22,7	11,0

Source : Insee

LES ÉTRANGERS SONT PLUS AFFECTÉS PAR LE CHÔMAGE que les autres actifs. En 2004, 19 % des étrangers sont demandeurs d'emploi contre 9,9 % pour l'ensemble de la population.

LE TAUX DE CHÔMAGE varie fortement, comme le constate l'Insee, selon le pays d'origine, touchant plus fortement les ressortissants des pays du Maghreb que ceux de l'Union européenne. Les femmes étagent, dans tous les cas de figure, les plus touchées. Les discriminations à l'embauche restent fortes. L'idée reprise un instant par le ministère de l'emploi d'instaurer le CV anonyme a été abandonnée depuis.

Propos recueillis par Alain Fajfas

## UN QUOTIENT POUR LES FAMILLES

Le quotient familial a été créé à l'initiative de René Pleven, ministre des finances, dans le cadre de la loi de finances du 31 décembre 1945, afin de soutenir la natalité. Le législateur est parti du constat que le niveau de vie d'une famille diminuait avec l'augmentation du nombre de ses membres.

La loi a donc fait du quotient familial une composante de l'impôt progressif : le montant de l'impôt dû est obtenu en divisant le revenu imposable par le nombre de parts fiscales calculé selon le nombre d'enfants ou d'invalides vivant sous le toit du contribuable.

Ce système est unique en Europe puisque les autres pays recourent à des abattements, à des réductions d'impôts forfaitaires ou à des crédits d'impôts, tous indépendants du revenu des parents. Il permet de préserver l'équité « verticale » en corrigeant les inégalités sociales entre les familles et l'équité « horizontale » en compensant, entre familles de revenus équivalents, la paupérisation relative provoquée par la présence d'enfants.

Au fil des lois de finances, les évolutions du quotient ont concerné le nombre de parts : une demi-part, puis une part a été rajoutée au contribuable ayant trois enfants à charge. On plafonne à été instauré, en 1987, afin de limiter les avantages pour les revenus les plus hauts ainsi que pour les couples non mariés. Le quotient fiscal avantageant les revenus les plus élevés, de nombreuses voix se sont élevées pour réclamer soit sa suppression, soit son extension à d'autres prélèvements fiscaux comme la CSG.

# Les règles du dialogue social chamboulées

LE TAUX DE SYNDICALISATION FRANÇAIS EST L'UN DES PLUS BAS AU SEIN DES PAYS DE L'OCDE

mondialisation des échanges, de l'autre le maintien d'un taux de chômage à plus de 10 % de la population active pendant plus de vingt ans, sauf pendant de courtes périodes - d'octobre 1988 à janvier 1992, de mars 2000 à septembre 2003 et depuis juillet 2005 - ont profondément changé la donne. Lionel Jospin s'est fait malgré lui le porte-parole de l'impuissance publique, en avançant en septembre 1999, alors qu'il était premier ministre, que « l'Etat ne peut pas tout faire », après le plan social décidé par la direction de Michelin.

« Une des dimensions de l'efficacité du syndicalisme français jusqu'aux

Clés

- Pour 2004, le bilan de la négociation collective fait état de 1 096 textes, dont 3 accords et 47 avenants conclus au niveau interprofessionnel et 1 046 accords de branche (+30 %), auxquels s'ajoutent 15 000 accords d'entreprises (-10 % par rapport à 2003).

années 1970 reposait sur une capacité à exercer une pression sur les deux autres sommets du triangle, le patronat et l'Etat », explique Jean-Marie Pernot, chercheur à l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES). Mais la création de grands groupes internationalisés d'un côté, le renforcement de la part des PME dans l'emploi de l'autre - elles représentent 60 % des emplois du secteur marchand, un tiers de ces entreprises ont moins de 10 salariés - expliquent dans une large mesure le reflux syndical.

Les forces syndicales ont, durant cette période, été confrontées à une érosion sans précédent de leurs

Quatre thèmes principaux

- rassemblent les deux tiers des accords de branche : - 339 sur les salaires, - 210 sur la formation professionnelle, - 149 sur la retraite et la prévoyance - 77 sur le temps de travail.

effectifs, touchant sans exception toutes les centrales. Cela a conduit à un taux de syndicalisation de 8,2 % en 2003, un des plus faibles au sein des pays de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE). Les chiffres sont encore plus bas si l'on se borne au secteur privé (5,2 %) ou aux entreprises de moins de 50 salariés (3,5 %).

REGAIN

Malgré cet affaiblissement notable des partenaires sociaux, la politique contractuelle classique continue d'être active aux trois échelons de la négociation - entreprises, branches et interprofessionnel. Avec 1 096 textes adoptés entre 950 en 2003, l'année 2004 a même marqué un net regain.

Dans ce contexte, la loi Fillon du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, qui instaure notamment le droit d'opposition, a transformé en profondeur les relations professionnelles. Le principe de l'accord majoritaire, qui a les

favorables de la CGT et de la CFTD, devait responsabiliser les organisations syndicales. En septembre 2004, l'affaire Perrier-Nestlé, qui a vu la CGT faire usage de son droit d'opposition au plan de préretraites puis le lever après l'intervention du gouvernement, a cependant montré les impasses des nouvelles pratiques du dialogue social.

Pour les partenaires sociaux, une nouvelle ère semble cependant s'ouvrir. Le Medef reste très imprégné de « libéralisme étatique », c'est-à-dire qu'il est prêt à tenir un discours à la gloire de l'entreprise, tout en demandant l'aide de l'Etat. Elue patronne du Medef en juin 2005, Laurence Parisot relance-t-elle le processus de Refondation sociale, mis en sommeil depuis le deuxième mandat d'Ernest-Antoine Seillière ? A l'issue de ses premières rencontres syndicales, elle a annoncé l'ouverture de négociations sociétales sur la question du « respect de la diversité ».

De leurs côtés, les syndicats sont confrontés aux changements économiques et sociologiques qui ont

entraîné un affaiblissement durable de leur influence et une perte d'efficacité de leurs pratiques. Les deux principales centrales, la CGT et la CFTD, doivent d'ailleurs renouveler ou confirmer leur direction au cours de congrès en avril et juin 2006. Mais cette remise en cause du syndicalisme, quelque plus marquée en France, concerne également tous les pays développés.

Alain Beuve-Méry

**MARKETING INDUSTRIEL**  
 Conservatoire National des Arts et Métiers

Cours et séminaires d'études de cas (200 heures sur 9 mois : soirs et samedis)  
 Coût : 305 €

Brochure sur demande écrite au :  
 CNAM - Marketing Industriel  
 40, rue des Jeûneurs - 75002 PARIS  
 ☎ 01 40 27 21 30 - 01 40 27 27 98  
 mail : nahme@cnam.fr

Date limite d'inscription :  
 7 octobre 2005

5<sup>ème</sup> CYCLE DE MASTERS DU CNAM

Jean-Marc Le Gall, directeur d'études à Entreprise &amp; Personnel

# « S'appuyant sur la fragmentation du salariat, le gouvernement parvient, jusqu'à maintenant, à maintenir la crise sociale à distance »



JEAN-MARC LE GALL

► 2005 Il est directeur d'études au pôle « Régulation sociale » à Entreprise & Personnel, qu'il a rejoint en octobre 2001. Il est également professeur associé à l'École des hautes études en sciences de l'information et de la communication (Celsa).  
► 1980-2001 Docteur en sciences économiques, diplômé en sciences politiques, il entre à la Caisse nationale d'assurance-vieillesse comme consultant interne, poursuit sa carrière dans différents départements (relations avec le public, relations sociales, etc.) et devient, en 1993, directeur des ressources humaines de l'institution.

Dans sa dernière note de conjoncture sociale, *Entreprise & Personnel* estime que le modèle social français est « à bout de souffle ». Qu'est-ce qui vous amène à ce constat ?

Le référendum du 29 mai et le non français ont ouvert le débat sur l'efficacité de notre modèle social. L'inventaire que l'on peut en faire n'est guère réjouissant : chômage chronique élevé, stagnation du pouvoir d'achat, panne de l'intégration, déficits sociaux majeurs etc. Mais plus que le constat, ce qui nous inquiète le plus, c'est le sentiment que toute réforme est impossible.

N'est-ce pas le cas ailleurs ?

Les situations diffèrent. Les économistes ont l'habitude de distinguer trois types de modèles : le modèle libéral, le modèle

socio-démocrate et le modèle conservateur.

Le premier est axé sur le comportement des acteurs privés et de leurs décisions individuelles. Ainsi, quand le système de retraite américain est en danger, cela ne donne pas lieu à une grande-messe des acteurs sociaux. Les individus modifient leurs comportements et vont piocher dans les nouvelles offres du marché. L'assistance reste, elle, de nature collective même si on a pu en constater, encore une fois, les limites à l'occasion du cyclone Rita qui a frappé les populations les plus défavorisées.

Le modèle socio-démocrate peut être assimilé, à certains égards, à un modèle socialiste puisqu'il prône l'égalitarisme et vise à se prémunir des excès, de la pauvreté comme de la richesse. C'est la philosophie qui prédomine dans les pays scandinaves où le sens du collectif est très présent. Pascal Lamy, directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), parle ainsi de « l'effet canoë » : la conscience partagée que l'on y est ensemble embarqué et que l'équilibre de l'esquif dépend du comportement de chacun. Les réformes se font, parfois dans la douleur, en Suède par exemple où le niveau des prestations sociales a été revu à la baisse. Mais il y a une réelle capacité à revisiter le pacte social fondateur.

Voilà les deux pôles. Au milieu, vous trouvez le modèle conserva-

teur. Il emprunte au modèle socio-démocrate les régulations publiques et collectives, mais son objectif est différent. Il s'agit d'établir les groupes sociaux les uns vis-à-vis des autres. C'est une vision corporatiste de la société, avec une solidarité qui s'exprime par défaut. Quand un problème majeur survient, ces points faibles deviennent discriminants. La réforme est très délicate car il est quasiment impossible de s'adosser à une vision commune pour mettre les problèmes sur la table. Je dirais

80 % des Allemands se disent prêts à une réforme en profondeur de leur modèle. En France, on ne pose pas véritablement la question de construire un nouveau pacte social sur des points aussi déterminants que l'éducation, la santé et l'emploi. Le référendum du 29 mai a lancé le débat mais beaucoup ont voulu le restreindre à une seule préoccupation : comment se protéger du libéralisme ? Sur ce sujet, ni les partis politiques ni les organisations syndicales ne prennent leurs responsabilités.

Parmi les réformes qui vous semblent nécessaires, vous évoquez celle du code du travail. Mais la France est déjà flexible...

C'est exact mais cette flexibilité est loin d'être portée par tous. L'Hexagone vit un drôle de paradoxe : alors que la protection de l'emploi y est l'une des plus développées en Europe, les Français éprouvent un sentiment élevé d'insécurité professionnelle. Y compris parmi ceux qui disposent des statuts les plus protecteurs. L'animal récemment un atelier où des fonctionnaires se disaient inquiets pour leur avenir, expliquant que le nombre de contractuels progressait fortement au sein de la fonction publique et « tout cela allait diffuser, contaminer... ». Il nous faut absolument dédramatiser la notion de flexibilité en veillant à ce qu'elle ne soit pas définitive. Pour débloquer le système, chacun doit accepter pour soi-même davantage d'aléas.

Un message difficilement audible par la France d'en bas qui voit comment celle d'en haut échappe à toute flexibilité. Il suffit de rappeler, par exemple, le montant des indemnités perçues par un certain nombre de patrons à l'occasion de leur départ de leur groupe...

Le gap est en effet saisissant. Sur le plan des rémunérations, le modèle français est hybride. Socio-démocrate pour les uns et libéral pour les patrons de grands groupes. Quand je lis encore dans des livres de management ou dans des petites annonces de recrutement : « soyez acteur de votre carrière », je m'interroge. On demande au salarié d'être acteur de son employabilité externe et... interne. Le pacte social doit permettre de sécuriser les trajectoires professionnelles. Le droit à la formation individuelle est une avancée considérable mais il ne suffit pas. Chacun doit pouvoir bénéficier d'une deuxième ou d'une troisième chance. Aujourd'hui, les « outsiders » ne parviennent pas à rentrer dans le jeu social. Quelle est la représentation des chômeurs au sein des organisa-

tions syndicales, par exemple ? En France, ceux qui sont au chaud le restent tandis que les autres demeurent exposés au froid. Tout ceci n'incite pas à la réforme. Nous sommes au cœur du modèle conservateur...

Pensez-vous que les politiques soient conscients de l'impasse dans laquelle la France semble se trouver ?

Dans la note de conjoncture sociale, nous avançons trois scénarios : une crise politique majeure ; l'explosion sociale et, selon nous,

« Il faut dédramatiser la notion de flexibilité en veillant à ce qu'elle ne soit pas définitive. Pour débloquer le système, chacun doit accepter pour soi-même davantage d'aléas »

le plus probable : la veillée d'armes préélectorale.

Dominique de Villepin qui s'appuie sur la fragmentation actuelle du salariat - la résignation de certains, les efforts d'adaptation individuels déployés par d'autres - est parvenu jusqu'à maintenant à maintenir la crise à distance. Il démine discrètement pour empêcher tout mouvement collectif d'ampleur. Les événements corses ne sont qu'une péripétie supplémentaire. L'explosion sociale ne se produira qu'en cas de grosse maladresse. Mais en posant la main sur le pays, on sent bien qu'il vibre, qu'il bouillonne à petit feu. La mobilisation et les manifestations du 4 octobre seront l'occasion de le vérifier.

Propos recueillis par Marie-Béatrice Baudet

## UN RÉSEAU DE 160 ENTREPRISES

Des entreprises publiques (RATP, SNCF, La Poste...), des grands groupes (Danone, PSA Peugeot Citroën, Lafarge, EADS...), des représentants de l'économie sociale (Macif, MGEN, MAIF...), des organismes sociaux étatiques et paritaires (ANPE, Caisse nationale d'assurance-vieillesse...), l'association Entreprise & Personnel (E & P) rassemble plus de 160 adhérents, représentés le plus souvent par leurs directeurs généraux ou leurs directeurs des ressources humaines (DRH).

Actuellement présidé par Jean-Pierre Rodier, l'ex-PDG de Pechiney, l'organisme, qui existe depuis 1969, se définit comme une coopérative d'idées, un groupe d'échanges, bref un club professionnel dont les membres confrontent leurs pratiques. E & P réalise aussi chaque année une note de conjoncture sociale dont la dernière, publiée mardi 29 septembre et intitulée « A bout de souffle », montre les limites du modèle social français.

Site : [www.entreprise-personnel.com](http://www.entreprise-personnel.com)

## POUR EN SAVOIR PLUS



### ■ TABLEAUX DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE 2005-2006

C'est un outil qui va bientôt fêter ses trente ans de parution et dont l'utilité reste d'actualité. Près de 90 thèmes précis traités autour de cinq chapitres majeurs : Territoire-Population ; Société-Modes de vie ; Emploi-Revenus ; Économie-Finances ; Système productif. Le lecteur découvrira donc aussi bien l'évolution vertigineuse du nombre d'interpellations pour usage de stupéfiants (10 187 en 1980, 112 877 en 2004) que celle de la production de fromages (0,7 million de tonnes en 1970, 2 millions en 2004).

Les tableaux réalisés sont clairs, accessibles et toujours accompagnés d'une « explication de texte » qui permet de mieux décoder les statistiques. Cette année, les « TEF » élargissent leur panorama à l'Union à vingt-cinq, ce qui les rend encore plus indispensables. (Insee, septembre 2005, 204 p., 15 €).

M.-B. B.



### ■ LE RÉFÉRENDUM DE RATIFICATION DU TRAITÉ CONSTITUTIONNEL EUROPÉEN : COMPRENDRE LE « NON » FRANÇAIS.

Dans leur conclusion, les chercheurs du Centre de recherches politiques de Sciences-Po (Cevipof) expliquent que « les peurs sociales et le rejet du projet européen forment le socle principal du refus du traité constitutionnel ». La crainte de voir le « modèle français » passé à la moulinette des exigences libérales d'autres États membres a certainement pesé.

Au fil des pages précédentes, ils analysent dans le détail les logiques de vote qui ont conduit les Français à choisir le non. Les corrélations les plus fortes tiennent aux données socio-démographiques. Le refus du traité est ainsi lié au pourcentage d'ouvriers ou d'anciens ouvriers et de chômeurs habitant dans les communes, alors que son acceptation tient à la prédominance, parmi les électeurs, d'ingénieurs, de cadres du secteur public et de chefs d'entreprise.

Le vote est également fonction du niveau de diplôme : le refus du traité est positivement lié avec les personnes peu diplômées et négativement avec celles qui détiennent des diplômes élevés (au-delà du second cycle universitaire).

Une grille de lecture utile à garder sous le coude qui rappelle que la frac-



### Jean-Marie Pernot Syndicats : lendemains de crise ?



### Assurance-maladie : la privatisation programmée

effectifs, mais surtout par un affaiblissement plus marqué de sa capacité d'influence sur les politiques gouvernementales et patronales.

Mais Jean-Marie Pernot démontre, exemples à l'appui, que ce déclin s'inscrit dans un paysage européen à l'unisson : « Le syndicalisme français a devancé et radicalisé une crise perceptible dans tous les pays d'Europe », observe-t-il. C'est à la désaffiliation sociale de larges fractions des couches populaires, l'accroissement des inégalités et une perte de légitimité du système politique qu'il relie le déphasage des syndicats. Restent des signes de renouveau auprès des jeunes qui apprécient plus positivement l'image des syndicats que leurs aînés et qui concilieraient individualisme et engagement. Bref, des lendemains peut-être prometteurs (Folio Actuel n° 115, 400 p., 6,80 €).



des systèmes de santé, l'ouvrage explore des pistes alternatives à la « voie régressive » initiée par l'ex-ministre de la protection sociale et de la santé (Editions Syllepse, 176 p. 7 €).

A. B.-M.

çais forment des « *iles flottantes* », ils ne reçoivent pas néanmoins passivement les chocs extérieurs et y font face, vaillamment. L'argument qui sous-tend cet ouvrage est que le syndicalisme français est parvenu en 2005, à la fin d'un cycle.

La tempête de 2003 et la défaite des syndicats face à la réforme des retraites menée par le gouvernement Raffarin constituent l'envers du mouvement social de l'hiver 1995. De fait le syndicalisme français, marqué par le pluralisme, a connu une saignée qui se traduit par une baisse des

effectifs, mais surtout par un affaiblissement plus marqué de sa capacité d'influence sur les politiques gouvernementales et patronales.

Assurance-maladie : LA PRIVATISATION PROGRAMMÉE, de José Caudron, Jean-Paul Domin, Nathalie Hiraux et Catherine Mills.

Le pire n'est jamais sûr, mais il est souvent à venir. Telle est la phrase qui pourrait servir d'exergue à cet ouvrage écrit sous le patronage de la Fondation Copernic, club de pensée anti-libérale. Après une analyse critique des conséquences sur les assurés sociaux de la loi Douste-Blazy, promulguée en août 2004, qui introduit, selon les auteurs, une logique marchande pour la réforme



### L'adieu à la classe moyenne

Faute d'un groupe social dominant en son sein, le salariat, classe moyenne éclatée entre segments tentés par le repli communautariste et individuel, est aujourd'hui à la recherche de modèles sociopolitiques capables de traduire ses aspirations et ses revendications en réponse à la progression de l'économie mondialisée. Ni les syndicats, ni les partis sociaux-démocrates ou communistes, ni les mouvements alternatifs, « *coups des classes populaires* », ne parviennent pour l'instant à faire cette synthèse. L'auteur en appelle au dépassement du refus radical de la culture de gestion, prôné par les « *mouvements sociaux* » échaudés par la « *trahison* » de la social-démocratie, pour permettre aux salariés de reprendre la main, en partie au moins, sur leur destin (La Dispute, 2005, 246 p., 20 €).

LES CINQ CAPITALISMES : DIVERSITÉ DES SYSTÈMES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DANS LA MONDIALISATION, de Bruno Amable (Seuil, coll. « Economie humaine », 2005, 384 p., 24 €).

GOUVERNER LA SÉCURITÉ SOCIALE, de Bruno Pallier (à paraître le 10 octobre, PUF, coll. « Quadrige, essais débats », 528 p., 19,50 €).

LE NOUVEAU SYSTÈME FRANÇAIS DE PROTECTION SOCIALE, de Jean-Claude Barbier et Bruno Théret (La Découverte, 2004, 128 p., 7,95 €).

LES INÉGALITÉS SOCIALES À L'ÉCOLE : GENÈSE ET MYTHES, de Marie Duru-Bellat (PUF, 2002, 296 p., 22 €).

L'HYPOCRISIE SCOLAIRE. POUR UN COLLÈGE ENFIN DÉMOCRATIQUE, de Marie Duru-Bellat et François Dubet (Seuil, 2000, 240 p., 18,80 €).

RETRAITES : ON VOUS MENT, de Pierre Concialdi (Mango, 144 p., 9 €).

## AGENDA

# Mieux vaut être pauvre en France qu'ailleurs

AUJOURD'HUI, L'ARCHÉTYPE DE LA MISÈRE SERAIT UNE FEMME TRAVAILLANT À TEMPS PARTIEL ET ÉLEVANT SEULE SON ENFANT

recensait 3,6 millions de personnes pauvres en 2001. Entre 1,5 et 2,9 millions de ménages étaient considérés dans cette situation.

L'Insee dénombrait en 2004 entre 1 et 2 millions d'enfants pauvres, selon les critères utilisés. Ils sont 18 % des moins de 18 ans à vivre dans une famille pauvre, si l'on retient le seuil de 60 % du revenu médian. Un enfant qui vit dans une famille monoparentale a deux fois plus de risques d'être pauvre qu'un enfant qui vit avec ses deux parents.

Les situations d'extrême misère se sont réduites, mais la dégradation du marché de l'emploi a entraîné une précarisation de certains salariés. Depuis le milieu des années 1990, la France a vu émerger de travailleurs pauvres. Pour l'essentiel des femmes dont le travail à temps partiel est subi. La montée de cette précarité diffuse s'accompagne de risques de bascule de ces travailleurs dans la pauvreté. Sociologue, Serge Paugam insiste ainsi dans ses travaux sur la notion de « *pauvreté disqualifiante* ». Celle-ci a succédé à la « *nouvelle pauvreté* » qui était liée, dans les années 1980, à l'apparition d'un chômage de longue durée. « *La pauvreté prend aujourd'hui un caractère plus inégalitaire* », constate Louis Maurin, directeur de l'Observatoire des inégalités. Elle se concentre, et

perdue, pour des catégories bien précises, dont l'archétype serait la femme travaillant à temps partiel et élevant seule son enfant.

« *En France, on gère la pauvreté, plus que l'on ne mène de politique efficace de lutte contre ce fléau* », observe M. Paugam. Par la création d'un minimum vieillesse, puis avec sa revalorisation, la France a su prendre en charge, dans les années 1960 et 1970, les personnes âgées

concomitante à la reprise économique de 1997 à 2001 aura été de courte durée.

Président d'Emmaüs France, et coauteur du *Manifeste contre la pauvreté* (10/18), Martin Hirsch constate que « *la politique de lutte contre la pauvreté fait en quelque sorte figure de parent pauvre du modèle social français* ». La lutte contre la pauvreté repose à la fois sur une tradition caritative, héritée du XIX<sup>e</sup> siècle, sur la décentralisation - l'aide sociale et désormais le RMI relèvent du département, et sur les effets secondaires des politiques nationales : c'est par le biais des politiques familiales ou de la lutte contre le chômage que l'on traite la question. Elle ne constitue pas non plus un enjeu central des négociations entre partenaires sociaux.

De fait, la France peine à mettre en place une politique globale. L'instauration de la couverture médicale universelle (CMU) en 2000 va dans ce sens, mais elle s'inscrit dans une logique de rattrapage et non de prévention. Ces effets sont néanmoins très positifs pour les plus démunis. La CMU fait incontestablement partie des mécanismes qui font que la France appartient aux pays qui traitent de la manière la moins défavorable les plus nécessiteux.

Alain Beuve-Méry

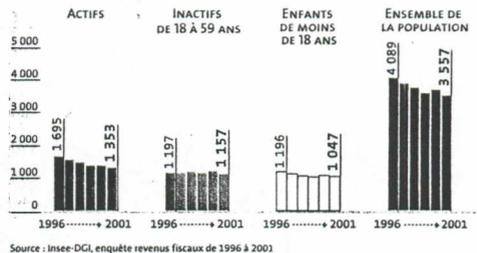
## La dégradation du marché de l'emploi a entraîné une précarisation de certains salariés

démunis. Sous le septennat de Valéry Giscard d'Estaing, l'administration a mis en place des dispositifs de prise en charge des nouveaux problèmes sociaux, avec la création de l'allocation logement ou celle pour les foyers monoparentaux. Créé en 1988, le revenu minimum d'insertion (RMI) a vu le nombre de ses bénéficiaires grimper d'une année sur l'autre. De décembre 1990 à décembre 2004, ils ont plus que doublé, passant de 500 000 à 1,2 million. La baisse

## DIAGNOSTIC

### MOINS DE DÉMUNIS

Nombre d'individus pauvres, en milliers



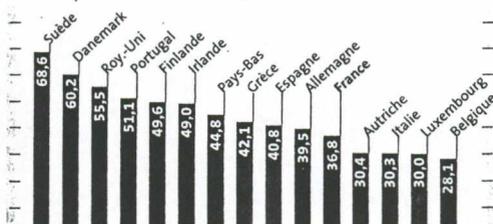
Source : Insee-DGI, enquête revenus fiscaux de 1996 à 2001

■ SI LES INÉGALITÉS se maintiennent au sein de l'Hexagone, le nombre de personnes ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté - c'est-à-dire, selon la définition officielle, 50 % du niveau de vie médian, soit, pour 2001, en France, 602 euros mensuels - a baissé. Dans ce domaine, la France fait mieux que le Royaume-Uni et les États-Unis.

■ OUTRE-ATLANTIQUE, la pauvreté s'est accrue de près de 14 % depuis 2000, selon les données du Bureau de recensement. Et 20 % des enfants de moins de 5 ans vivaient en 2003 avec un parent dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté.

### L'EXCLUSION DES PLUS DE 55 ANS

Taux d'emploi des 55-64 ans en 2003, en %



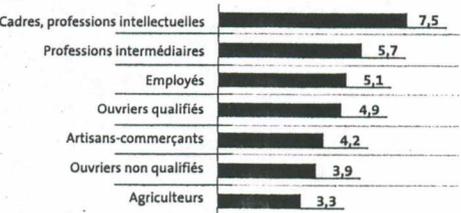
Source : Eurostat

■ C'EST L'UN DES POINTS NOIRS de la politique sociale française : les salariés les plus âgés sont les premiers sur les listes d'attente quand un plan social est lancé et les derniers à être recrutés quand embauches il y a. Confrontée au vieillissement démographique et à une diminution de sa population active, l'Europe a tout intérêt à inciter, désormais, au maintien en emploi des seniors.

■ DANS CE REGISTRE, C'EST LA SUÈDE qui est de loin la plus performante. Elle a réformé dès 1999 son système de retraite, permettant de cumuler une pension et les revenus d'une activité professionnelle.

### LES BARRIÈRES AUX SOINS DENTAIRES

Personnes qui sont allées chez le dentiste durant le mois de l'enquête, en %



Source : Credes, enquête santé et protection sociale, 2000

■ LA PROPORTION DE CADRES SUPÉRIEURS qui vont chez le dentiste est presque deux fois plus forte que celle des ouvriers non qualifiés. Cette différence s'explique par la capacité qu'ont les salariés les plus aisés à disposer d'une couverture complémentaire de qualité qui les assure de remboursements élevés. Pour les agriculteurs comme pour les artisans-commerçants, le coût d'une mutuelle susceptible de prendre en charge soins dentaires, prothèses et couronnes apparaît prohibitif.

■ CETTE INÉGALITÉ DEVANT LES SOINS est perceptible dans d'autres domaines. Ainsi l'obésité est dix fois plus fréquente chez les enfants dont le père est ouvrier non qualifié que ceux dont le père est cadre, écart qui traduit des modes de vie et d'alimentation différenciés.

Nicolas Bastuck

# En Lorraine, 230 000 personnes à aider quotidiennement

LE NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RMI A AUGMENTÉ DE 6 % EN UN AN

**METZ**  
de notre correspondant  
elon une récente étude du conseil économique et social (CES) de Lorraine, inspirée d'une enquête de l'Insee publiée en 2004, 12 % des habitants de la région vivent en dessous du seuil de pauvreté. 92 000 ménages, au total, représentant plus de 230 000 personnes. « *Les prestations sociales ont permis d'amortir ce taux qui, sans elles, s'établirait à plus de 20 %, avec une intensité six fois supérieure* », note Patrick Meyer, vice-président délégué chargé de l'insertion au CES. « *Si les normes européennes [qui fixent le seuil de pauvreté à 60 % du revenu médian, au lieu de 50 % en France] étaient appliquées, 120 000 Lorrains supplémentaires devraient être considérés comme pau-*

res, soit 18 % de la population », ajoute-t-il. Les enfants sont particulièrement touchés par la misère : 100 000 jeunes-Lorrains vivent dans une famille pauvre.

Si elle n'est pas plus pauvre que la moyenne du pays, la Lorraine est paradoxalement beaucoup moins riche : on la retrouve au 19<sup>e</sup> rang des régions françaises, pour le revenu disponible par habitant. Très sensible aux retournements de conjoncture - son niveau de chômage (10,2 %) vient de dépasser le taux national -, elle connaît deux types de pauvreté : une pauvreté urbaine, touchant d'abord les personnes isolées, et une pauvreté rurale, qui frappe plutôt les familles, dans la Meuse et les Vosges principalement.

« *La Lorraine continue de s'appauvrir* », s'inquiète M. Meyer. Si le nombre d'allocataires du revenu minimum d'insertion (RMI) est un indicateur pertinent, les statistiques sont, à cet égard, assez préoccupantes. Rien qu'en Moselle, qui concentre la moitié de la population régionale avec près d'1 million d'habitants, le nombre de bénéficiaires du RMI (17 306 à ce jour) a augmenté de 6 %, entre juin 2004 et juin 2005, soit une moyenne de 340 nouvelles entrées mensuelles.

Tenu par l'UMP, le conseil général de ce département, qui, en 2004, a consacré 66 millions d'euros au RMI (allocations et insertion), insiste toutefois sur ses « *bons résultats* » en matière de contractualisation. « *40 % des bénéficiaires sont inscrits à l'Agence nationale pour l'emploi. En incluant la formation et les contrats aidés, plus de la moitié des RMistes sont engagés*

« L'avenir des chantiers d'insertion est directement menacé »

YVES POINSIGNON, CMSEA

dans une démarche d'insertion », souligne Jean-Pierre Noël, responsable de la direction de l'enfance, de la famille et de l'insertion. « *Nous ne connaissons pas de rupture entre l'approche sociale (logement, santé, etc.) et professionnelle* », insiste-t-il. Accompagnement individualisé, lutte contre l'illettrisme, tutorat, prospection d'emplois ciblée, création d'un fonds de soli-

darité unique pour le logement..., le département multiplie les initiatives. « *Nous misons beaucoup sur les mesures du plan Borloo en faveur des services d'aide à la personne, qui vont constituer un levier pour notre politique* », ajoute M. Noël.

« *Nous avons très peu de visibilité* », considère de son côté Nathalie Kaucic, directrice générale de l'AIEM, l'une des plus grosses associations d'insertion de Moselle. La fin des contrats emploi-solidarité (CES), au profit de nouveaux contrats mieux rémunérés et donc plus chers (contrat d'avenir et contrat d'accompagnement dans l'emploi), inquiète. « *L'avenir des chantiers d'insertion [qui emploient 2 000 personnes en Lorraine], alerte Yves Poinsignon, chef de service au CMSEA, une autre association. L'engorgement des structures d'hébergement d'urgence, où s'entasse un nombre toujours plus grand de demandeurs d'asile, et la réduction des crédits dédiés à la politique de la ville sont régulièrement dénoncés. « Le paysage n'est pas très rassurant », estime M<sup>me</sup> Kaucic.*

Nicolas Bastuck

# Un système de santé malade mais qui reste performant

LES REMBOURSEMENTS SONT DE MOINS EN MOIS GÉNÉREUX

L'ordonnance du 19 octobre 1946, qui crée la Sécurité sociale, lui fixe pour objectif de « *garantir la sécurité du lendemain au travailleur et à sa famille* » : il s'agit de maintenir le revenu face aux aléas de la vie (maladie, accident, chômage, vieillesse). L'assurance-maladie se veut universelle, en proposant d'unifier les catégories socioprofessionnelles, mais ne concerne en réalité que les salariés du secteur privé, alors une minorité. Fonctionnaires, agriculteurs, travailleurs indépendants refusent d'y adhérer. Mais l'évolu-

tion de la population active permettra d'atteindre l'objectif de 1946 : au milieu des années 1970, 80 % des actifs sont salariés, et les autres catégories ont calqué peu ou prou leur assurance-maladie sur la « *Sécu* » : tous consultent les mêmes médecins, vont dans les mêmes hôpitaux, cotisent et sont remboursés selon les mêmes règles. La quête de l'universalité se poursuit par l'ouverture de droits pour les plus pauvres grâce à l'assurance personnelle (1978), au RMI (1988) et à la couverture maladie universelle (CMU, 2000). Le système est, sans doute, l'un des plus redistributifs du monde. Quoique se présente dans un hôpital public bénéficiant de soins équivalents quel que soit ses revenus, et percevra de la « *Sécu* » un remboursement équivalent. Cette performance explique l'attachement des Français aux « *acquis de 1945* ».

Mais, et c'est là où le bât blesse, ce remboursement universel couvre

de moins en moins le montant déboursé. En effet, alors que le régime était conçu pour « *garantir un revenu* », les remboursements de soins de plus en plus sophistiqués ont rattrapé puis dépassé les indemnités journalières : aujourd'hui, 70 % des dépenses de l'assurance-maladie sont destinées à rémunérer le personnel médical. La cohabitation entre une assurance « *à guichet ouvert* » et une médecine libérale a conduit au déficit.

### PANACHAGE

Mais alors que la plupart des pays développés ont choisi un panachage entre la limitation des remboursements à un panier de soins et la régulation de l'offre, les gouvernements français, de droite et de gauche, ont fait subir à l'assurance-maladie, au rythme d'un tous les dix-huit mois en moyenne depuis 1976, des « *plans de maîtrise des dépenses* », basés essentiellement sur le

déremboursement de médicaments et la hausse des forfaits hospitaliers.

La part des dépenses assumées par les patients a atteint, en vingt ans, 25 % du total. Sa prise en charge par les assurances complémentaires obligatoires a conduit mécaniquement à l'augmentation de leurs primes. « *Cette logique du copaiement*, observe Michel Grignon, ex-chercheur de l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes) qui enseigne à la McMaster University au Canada, est génératrice d'inégalités d'accès aux soins en fonction des revenus. » Les études de l'Irdes montrent que la proportion d'ouvriers est de 52 % chez les personnes ne bénéficiant d'aucune couverture complémentaire, de 41 % pour les faiblement couvertes, et de 32 % pour les mieux couvertes. Ces inégalités ont un effet direct sur l'accès aux spécialistes et aux soins dentaires et optiques.

En 2000, l'Organisation mondiale de la santé plaçait la France au premier rang mondial pour les performances de son système de santé. Mais Bruno Palier, chercheur au Centre d'études de la vie politique française, observe que le taux de mortalité des travailleurs manuels est 1,7 fois supérieur à celui des non-manuels en France, contre 1,45 au Royaume-Uni et 1,32 au Danemark. Ou que si l'espérance de vie des hommes de 35 ans a progressé de 38 à 41 années en moyenne entre les générations nées entre 1976 et 1984 et celles nées entre 1991 et 1999, elle est passée de 35,5 à 39 pour les ouvriers et de 41,5 à 46 années pour les cadres. M. Palier note que, « *si l'ordonnance de 1946 prévoyait de remplacer le revenu des salariés, il n'a jamais été question de gouverner les effets des inégalités sociales sur la santé des Français* ».

Antoine Reverchon

**John Baillie**  
un grand tailleur en boutique depuis 1883

Costume sur mesure à partir de 2 980 €  
Livraison en 48 h si nécessaire

Costume traditionnel en 1/2 mesure à partir de 1 550 € avec 2 essayages

et un rayon prestige de prêt-à-porter

1, rue Auber - 5, place de l'Opéra - 75009 Paris - tél. : 01 47 42 49 24

LA REMISE À PLAT  
DE LA FISCALITÉ,  
LE SAUVÉTAGE  
DES RETRAITES,  
LE DÉBAT SUR  
LA DISCRIMINATION  
POSITIVE,  
SANS OUBLIER  
LA REFOUNDATION  
DU PARITARISME..  
AUTANT DE BOMBES  
À RETARDEMENT  
POUR LE MODELE  
SOCIAL FRANÇAIS

# Les retraites réformées mais toujours en péril à l'horizon 2020

En 1945, l'avancée sociale est de taille. Alors que les régimes de retraite d'avant-guerre, tous fondés sur la capitalisation, ont fait faillite, les ordonnances qui créent la Sécurité sociale prévoient la mise en place « d'une couverture de l'ensemble des travailleurs et de leur famille par un régime d'assurance-vieillesse unique fonctionnant selon le principe de la répartition - les actifs cotisant pour les retraités ». Mais le législateur reste prudent. Si le principe d'une retraite à 60 ans est posé, le texte précise bien que « la retraite à cet âge ne peut être considérée comme la retraite normale... » Prémonition ? Au fil des ans, il s'agira d'abord de construire et de consolider. Avec succès d'ailleurs, surtout au cours des années 1970 où les montants des pensions (20 % du salaire annuel moyen des dix dernières

années en 1945) sont revalorisés par un calcul basé désormais sur les dix « meilleures » années. Les régimes complémentaires deviennent ainsi obligatoires en 1972. En 1982, l'âge de la retraite est même officiellement abaissé à 60 ans...

Changement de décor dès la fin des années 1980, où le poids du chômage de masse et la politique de retrait systématiques des seniors du marché du travail (avec les préretraites, notamment) commencent à peser sur le contrat intergénérationnel, limitant les recettes issues des cotisations salariales. Des réformes sont lancées, visant à l'aménagement du dispositif. Mais cela ne suffira pas.

Le départ à la retraite des baby-boomers - dès 2006, la population en âge de travailler va baisser au rythme de 20 000 actifs de moins par an jusqu'en 2010 - combiné à l'allongement de l'espérance de vie - la chance d'atteindre l'âge de la

retraite dépasse 90 % pour les jeunes actifs d'aujourd'hui, et la durée espérée de retraite est en moyenne d'une vingtaine d'années pour les sexagénaires à conduire les pouvoirs publics à lancer (dans la douleur) une réforme de plus grande envergure. Question : comment faire passer cette potion amère sans provoquer une explosion sociale, le

ment annuel du régime général (privé) serait de 15 milliards d'euros et de 28 milliards d'euros pour celui de l'Etat et des collectivités locales. La réforme de 2003, initiée par François Fillon, alors ministre des affaires sociales, promet donc un retour à un équilibre comptable dès 2020 grâce à un scénario que le COR lui-même baptise de « volonta-

aurait chuté à 4,5 % au lieu des 9,9 % actuels.

Deux ans plus tard, le retard pris est déjà considérable. Les derniers calculs du COR, qui suit de près l'évolution des comptes, montrent qu'au lieu des 43 milliards d'euros espérés pour 2020 les dispositifs retenus par la réforme ne généreront - pour le moment - que 18 milliards d'euros. Pour ajouter que « si l'amélioration prévue ne se produisait pas, le choix serait alors ouvert entre un accroissement des recettes et un ajustement des droits à pension ». En clair, hausse des cotisations et moindre revalorisation des retraites versées. Quel gouvernement devra se charger des mesures de réajustement ? Plus celui de Jean-Pierre Raffarin, et pas vraiment celui de Dominique de Villepin qui devrait se garder d'ouvrir à nouveau le débat alors que les élections présidentielles se rapprochent. Encore quelques années supplémentaires de pertues.

« Si l'amélioration prévue ne se produisait pas, le choix serait alors ouvert entre un accroissement des recettes et un ajustement des droits à pension »

## CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

spectre de la grève de 1995 hantant encore les esprits de tout premier ministre ?

Le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin ne se décidera pas à lancer un véritable débat sur le partage de la valeur ajoutée - le financement des retraites ne pourrait-il pas avoir une base fiscale ? - ou sur la distribution des cycles de vie. Epaulé par le Conseil d'orientation des retraites (COR) créé en 2000 et qui rassemble des « sages » de tous horizons (experts, parlementaires, partenaires sociaux, représentants de l'Etat), il va se contenter de faire ses comptes. Les chiffres du COR donnent le tournis : « La part des dépenses de retraite dans la richesse nationale devrait passer d'environ 12 % du produit intérieur brut (PIB) en 2000 à 16 % en 2040. » Concrètement, en 2020, le besoin de finance-

riste » et qui repose - outre les mesures d'allongement de durée de cotisation et les efforts supplémentaires demandés aux fonctionnaires - sur le retour au plein-emploi dès 2010 avec un taux de chômage qui

Marie-Béatrice Baudet

## DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES EN EXCÉDENT

Alors que le régime de base des retraites est en danger, les régimes complémentaires Arcco (salariés cadres et non-cadres du privé) et Agirc (cadres) étaient, eux, excédentaires en 2004. L'Arcco enregistre un résultat stable par rapport à 2003 (5,5 milliards d'euros), tandis qu'il se dégrade un peu pour l'Agirc (1,33 milliard d'euros, soit 100 millions de moins qu'en 2003). Tous deux ont subi une augmentation de leurs charges liées, notamment, aux premiers effets de la mesure Fillon de retraite anticipée des salariés ayant commencé à travailler très jeunes. La plupart des bénéficiaires étant des non-cadres, l'Arcco est plus mise à contribution que l'Agirc (307 millions d'euros de prestations supplémentaires pour la première, contre 45 pour la seconde).

Reste que l'Agirc ne se maintient dans le vert que de justesse, grâce notamment à la contribution de solidarité financière que lui verse l'Arcco (680 millions d'euros) et à l'intégration des 650 millions d'euros d'excédents de l'Association pour la gestion des fonds de financement (AGFF, qui permet le financement de la retraite complémentaire sans abattement dès 60 ans). Et 2005 devrait voir les résultats des deux régimes baisser encore.

## Clés

- Il existe trois grands types de régimes :
  - les régimes de salariés du privé (68 % des actifs) ;
  - les régimes spéciaux (fonctionnaires, entreprises publiques, etc. ; 21 % des actifs) ;
  - les régimes de non-salariés (artisans, commerçants, professions libérales, agriculteurs, etc. ; 11 % des actifs).
- L'assurance-vieillesse se compose de trois étages :
  - la retraite de base financée

par une cotisation prélevée sur le salaire ;

- les régimes complémentaires obligatoires, qui fonctionnent, eux aussi, selon le mécanisme de la répartition : l'Arcco pour les non-cadres et les cadres (jusqu'au plafond de la sécurité sociale) et l'Agirc pour les cadres uniquement ;
- les retraites supplémentaires via des mécanismes collectifs ou individuels, gérés, en général, selon le principe de la capitalisation.

# Les ratés de l'intégration pénalisent les immigrés

LES POLITIQUES  
MENÉES DEPUIS  
UNE VINGTAINE  
D'ANNÉES  
ONT MONTRÉ  
LEURS LIMITES

Lancinante question des politiques : le modèle d'intégration à la française a-t-il vécu ? En novembre 2004, dans un rapport sur « L'accueil des immigrés et l'intégration des populations issues de l'immigration », la Cour des comptes dressait un constat alarmiste sur la machine à intégrer française. Elle y décrivait une « situation de crise » qui n'est pas le produit de l'immigration mais « le résultat de la manière dont l'immigration a été traitée (...). L'Etat se limite à superposer des dispositifs, avec des allers-retours en matière d'accès et de séjour, en laissant l'intégration se faire elle-même ».

Les ratés de l'intégration touchent tous les domaines de la vie sociale. Spatialement déjà, avec la concentration des populations issues de l'immigration dans certains quartiers. A l'école ensuite : pour un enfant de famille étrangère entrant au collège, la probabilité de sortir du système éducatif sans qualification est deux fois plus élevée que pour un enfant de parents français (15,1 % contre 8,7 %).

Une récente étude du ministère

de l'éducation nationale tempère ce constat, en montrant qu'« à situation sociale et familiale comparable », les enfants d'origine étrangère « ont des chances au moins égales à celles des autres élèves de préparer un baccalauréat général et présentent un risque moins élevé de première précoce du système éducatif ». Mais ces situations ne sont pas, justement, comparables. Le taux de chômage des immigrés - y compris pour les cadres - demeure près de deux fois plus élevé (16,4 %) que pour les nationaux. Comme le soulignait la Cour des comptes, « l'emploi des immigrés ne figure [dans les politiques publiques] que sous l'aspect de la lutte contre les exclusions et les discriminations », qui a pris peu à peu sur les politiques

« La tradition républicaine ne suffit plus à réparer un certain nombre d'injustices »

LUC FERRY, CONSEIL D'ANALYSE DE LA SOCIÉTÉ

d'intégration. En témoigne le débat autour de la discrimination positive qui anime aujourd'hui la classe politique.

Cette notion n'est pas neuve en France. Elle fonde depuis une vingtaine d'années un certain nombre de politiques publiques d'équité à vocation sociale, telles que les zones d'éducation prioritaires, la politique de la ville, la réglementation

du marché du travail. Mais les dénonciations des discriminations ethno-raciales ont contribué à porter sur le devant de la scène une autre conception de la discrimination positive désignant, à l'instar de l'affirmative action américaine, le fait d'accorder des avantages compensatoires spécifiques à des individus considérés comme membres de groupes défavorisés. Une conception qui, en heurtant le principe d'égalité des chances, bouscule les fondements du modèle républicain.

« Le problème n'est pas de savoir si on est pour l'égalité, mais comment on y arrive », fait valoir Nicolas Sarkozy qui s'est fait le chantre de la discrimination positive. « Dans la société française, l'égalité des chances consiste à donner la même chose à chacun. Or ce n'est pas ainsi que l'on atteint l'objectif. Assurer l'égalité des chances, c'est être capable de discriminer les moyens en fonction des mérites et en fonction des handicaps », soutient le ministre de l'Intérieur. A ces arguments, les défenseurs du modèle républicain répondent que les politiques de discrimination positive entraînent une stigmatisation des populations ciblées.

Dans le premier rapport du Conseil d'analyse de la société (CAS), rendu public le 27 septembre, Luc Ferry, son président, reconnaît que « la tradition républicaine ne suffit plus à réparer un certain nombre d'injustices. Les tenants de la discrimination positive posent une vraie question ». Mais plutôt que la discrimination positive, le président du CAS préfère défendre le concept de « société de la nouvelle chance » pour « redonner à ceux qui sont dans une impasse les moyens de reprendre en main leur destin ».

Pour Jeannette Bougrab, universitaire et membre du Haut Conseil à l'intégration (HCI), il faudrait, avant de parler d'échec du modèle républicain, se poser la question de la réalité de sa mise en œuvre : « Parler de discrimination positive, relève-t-elle, permet en réalité d'éviter un certain nombre de questions, notamment celle des moyens. »

Laetitia Van Eckhout

# Comment ouvrir les grandes écoles aux lycéens de banlieue ?

TUTORATS, QUOTAS, CONVENTIONS... DES INITIATIVES COMMENCENT À FLEURIR

Comme l'élite reproduit l'élite, l'enseignement supérieur n'est pas spontanément accueillant pour les lycéens des banlieues. C'est pourquoi, avec François Goulard, son collègue délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche, Azouz Begag, ministre délégué à la promotion de l'égalité des chances, a lancé le 12 septembre un appel à projets auprès des universités pour les inciter à mieux intégrer les jeunes issus des quartiers difficiles. Et le 28, il a rencontré les responsables des grandes écoles.

Deux voies s'offrent pour cette relance de l'intégration : celle défrichée par l'Institut d'études politiques de Paris (IEP), et celle imaginée par l'Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales (Essec).

La première consiste à passer des conventions avec des lycées de banlieue : après un fort accompagnement dès la classe de seconde, ces lycées sélectionnent leurs meilleurs éléments qui intègrent l'IEP sans concours à l'issue d'un entretien. La seconde propose à des lycéens volontaires de suivre de la seconde à la terminale une formation complémentaire à l'Essec, afin de leur permettre d'affronter les concours dans les meilleures conditions.

Si l'on interroge les responsables de grandes écoles sur leurs projets en matière d'intégration, ils expriment leur préférence pour la solution mise en œuvre par l'Essec. Tel est le démarche conjointe de Centrale Paris et de Supélec. « Nous organisons, le 1<sup>er</sup> octobre, une table ronde avec les proviseurs des établissements des zones d'édu-

cation prioritaire (ZEP) de nos environs, à Trappes, Massy ou Les Ulis, afin de construire pour ces jeunes un parcours approprié, de la seconde à bac +4, explique Olivier Friedel, directeur des cycles de Supélec. Il s'agira de susciter une envie de sciences en montrant à ces lycéens les côtés positifs, mais aussi en leur prouvant que la clé de la réussite, c'est la passion. Ce ne sera pas du soutien scolaire, mais de l'éveil que nous construisons avec les équipes pédagogiques des lycées, nos étudiants et nos enseignants. »

Jean-Pierre Helfer, directeur de l'Ecole de Management Audencia à Nantes, est un chaud partisan de l'ouverture « qui ne se divise pas ». Il n'exclut donc rien : ni la solution IEP ni la solution Essec ; ni le tutorat ni les quotas. « Pour éviter que le jeune peu fortuné ne se tourne vers des filières courtes, nous pourrions

l'ouverture, puisque notre première année n'est pas sélective, explique André Hervier, vice-président du conseil d'administration. Il s'agit surtout du faible taux de réussite de nos étudiants les moins favorisés. Pour y remédier, nous avons mis en place des tutorats pour les premières années, pour l'utilisation des bibliothèques ou dans le domaine informatique. Peut-être pourrions-nous personnaliser un peu plus le suivi ; des travaux dirigés pourraient aider à la maîtrise de la dissertation ou à l'expression orale. Mais tout cela suppose des moyens que nous n'avons pas... »

Abdoul Benamer est l'exemple parfait de l'ascenseur » dont rêvent les ministres : né d'un père algérien dans une famille de six enfants, il a été encouragé par ses professeurs à passer un brevet d'études professionnelles (BEP),

« J'ai créé ma boîte spécialisée dans les logiciels pour le secteur énergétique. J'ai été fier quand j'ai vendu mes produits à des entreprises qui avaient refusé ma candidature ! »

ABDOUL BENAMER, INGÉNIEUR

prendre le relais des bourses et des fondations qui ne couvrent que les deux premières années du supérieur, et différer de trois ans le paiement des frais de scolarité. »

Le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) s'enorgueillit d'avoir privilégié depuis toujours les moins favorisés. « 30 % des auditeurs [élèves] sont de nationalité étrangère, soit français de la première génération, souligne Laurence Paye-Janneny, administratrice générale du CNAM. Et nous poursuivons dans cette voie, puisque nous avons ouvert en partenariat avec la région Ile-de-France cinq centres de formation en trois ans dans les zones défavorisées comme Aubervilliers ou Mantes-la-Jolie. »

L'université de Paris-I - Panthéon-Sorbonne ne manque pas d'idées. « Notre problème n'est pas

puis le bac, puis un brevet de technicien supérieur (BTS). Le CNAM l'a aidé à réussir une licence et un diplôme d'ingénieur, qui lui ont ouvert les portes d'un laboratoire de recherches de l'université d'Orsay, puis de l'Ecole des mines de Paris. Ingénieur de recherche spécialisé dans le pétrole, Schlumberger l'a embauché pour l'expatrier en Ecosse et au Sahara.

Mais quand il a voulu revenir en France, les portes des entreprises sont restées closes. « J'ai décidé de créer ma boîte spécialisée dans les logiciels pour le secteur énergétique, raconte-t-il. J'ai été particulièrement fier quand j'ai vendu mes produits à des entreprises qui avaient refusé ma candidature ! » Les raisons de cet ostracisme ? « Mon nom. »

Alain Faujas